

Commune - CHAMPAGNE-SAINT-HILAIRE

Analyse Financière et Fiscale Prospective *Période 2022 à 2026*

SGC SUD VIENNE

INTRODUCTION	3
ELEMENTS RETROSPECTIFS	5
DETAIL DU SCENARIO	11
Scénario 2		
DETAIL DU FONCTIONNEMENT	12
DETAIL DE L'INVESTISSEMENT	14
DETAIL DES PROJETS	16
DÉTAIL DU PROJET 1 : Projet 1	16
DÉTAIL DU PROJET 2 : Projet 2	19
DÉTAIL DU PROJET 3 : Projet 3	21
FINANCEMENT DU SCENARIO	25
IMPACT DU SCENARIO	26
IMPACT DU SCENARIO SUR LE FONCTIONNEMENT	27
IMPACT SUR L'INVESTISSEMENT	29
IMPACT SUR L'ENDETTEMENT	31
IMPACT SUR LES RATIOS	32
IMPACT SUR LE FONDS DE ROULEMENT	34
CONCLUSION	35
ANNEXES	36
ANNEXE 1 : LA SIMULATION	37
ANNEXE 2 : LES PROJETS	38
ANNEXE 3 : LE FINANCEMENT	43
ANNEXE 4 : EVOLUTION DE LA DETTE ET DU FRNG	44
ANNEXE 5 : LEXIQUE	45

INTRODUCTION

Description de la collectivité

	2019	2020	2021
Population	1 043	1 030	1 023
Strate	FPU : Communes de 500 à 2 000 habitants	FPU : Communes de 500 à 2 000 habitants	FPU : Communes de 500 à 2 000 habitants
Taux de centralisation			100,00 %

La commune de Chamapagné-Saint-Hilaire compte 1 023 habitants au 1er janvier 2021 contre 1043 en 2019 soit une diminution de 1.9% (population INSEE). Elle se situe dans la strate de population allant de 500 à 1 999 habitants. Elle est membre de la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou qui perçoit la totalité de la fiscalité professionnelle. En contrepartie des ressources qui lui sont allouées, ce groupement exerce au nom de ses communes membres un certain nombre de compétences en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace communautaire, de protection et de mise en valeur de l'environnement, collecte et traitement des ordures ménagères. Comme le prévoit la nomenclature M14, la commune de Chamapagné-Saint-Hilaire retrace ses écritures comptables relatives au lotissement Goupillaud, à son multi-commerces et à son gîte d'étape dans les différents budgets annexes afin de pouvoir isoler le coût de chaque opération.

La présente analyse prospective doit permettre de vérifier la soutenabilité budgétaire sur les quatre prochains exercices (2022-2026) des projets d'investissement de la commune énumérés ci-dessous :

- 1*création de deux logements dans une maison vacante située rue Etienne Saby,
- 2*projet d'urbanisation du terrain des Tilleuls,
- 3*réalisation d'un logement route de Sommières,
- 4*aménagement de la maison Garnault route de Anché.

Elle est réalisée conjointement avec l'ordonnateur. Les principales hypothèses d'évolution des dépenses et des recettes ont été arrêtées par M Bosseboeuf, maire de la commune, en liaison avec les membres de la commission Finances de la collectivité et le conseiller aux décideurs locaux.

Basée sur des prévisions de dépenses et de recettes, la situation financière présentée doit être interprétée **avec prudence**. En effet, certains éléments ne peuvent être appréhendés avec précision notamment les majorations de charges, les diminutions de produits et la prise en compte des facteurs de risques externes.

L'unité monétaire utilisé est le millier d'euros (K€) et les ratios de comparaisons sont issus notamment des fiches de valorisation – Analyse des Eléments Financiers et Fiscaux. Le périmètre de l'analyse porte sur le budget principal de la commune.

Enfin en amont, un diagnostic de la situation financière de la commune rétrospectif sur la période 2019-2021 est réalisé afin de s'assurer de la cohérence des tendances d'évolution des principaux indicateurs financiers.

ELEMENTS RETROSPECTIFS

Tableau de synthèse Rétrospective

En €	2019	2020	2021	2020 / 2021
Résultat Comptable	91 304	161 009	142 465	-11,5 %
Produits réels de fonctionnement	789 670	769 954	760 505	-1,2 %
dont ressources fiscales	263 097	269 663	281 612	4,4 %
dont dotations et participations	317 402	310 798	295 522	-4,9 %
Charges réelles de fonctionnement	697 278	607 858	615 453	1,2 %
dont charges de personnel	387 315	368 746	351 639	-4,6 %
dont subventions, participations et contingents	12 082	6 846	3 516	-48,6 %
dont charges financières	19 900	20 616	19 049	-7,6 %
CAF brute	92 391	162 096	145 052	-10,5 %
Dépenses d'équipement	384 541	192 993	325 386	68,6 %
Emprunts	250 000	0	100 000	-
Remboursements d'emprunts (1)	73 542	72 891	76 797	5,4 %
Encours total de la dette	938 270	867 991	891 796	2,7 %
CAF nette	20 227	90 574	69 248	-23,5 %

(1) : Hors primes de remboursement des obligations et refinancements.

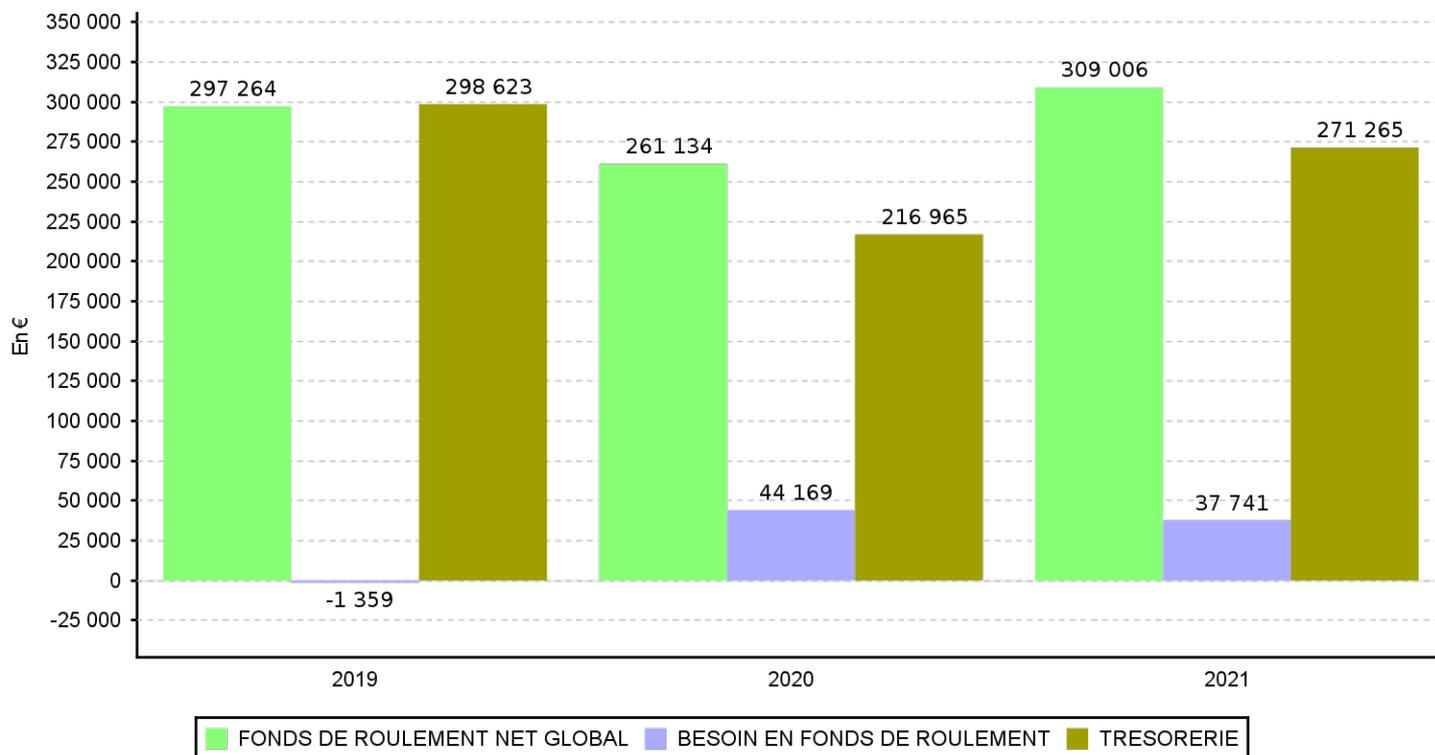
L'année 2020, année de crise sanitaire, a réduit l'activité en fonctionnement et en investissement des communes permettant mécaniquement, à ressources quasi constantes, d'améliorer leur autofinancement.

Ainsi entre 2019 et 2021, la capacité d'autofinancement brute (CAF Brute) de la commune de Champagné-Saint-Hilaire croît de +53K€ pour atteindre 145K€ représentant 142€ par habitant. Ce ratio, exprimé en euro par habitant (€/hab), demeure, cependant inférieur à celui des communes de même strate départementale de 181€/habitant.

Comparativement à 2020, l'effort d'équipement redémarre en 2021 (325K€) mais reste inférieur à son niveau de 2019 (385k€). La commune, poursuivant un effort d'investissement ambitieux, a contracté un nouvel emprunt de 100K€ auprès du Crédit Agricole pour une durée de 20 ans au taux de 0.74% pour l'achat de deux maisons d'habitation. En conséquence, l'encours de dette reste élevé (892K€) représentant 872€/hab, ratio supérieur à celui de la strate départementale de 571€/hab. Ainsi fin 2021, sa capacité de désendettement atteint 6 années (6,12) contre 3 ans pour les communes de même strate (3,06). Néanmoins, le taux de CAF brute, ratio indiquant la part des recettes de fonctionnement pouvant être consacrées pour investir ou rembourser de la dette, atteint un niveau satisfaisant de 19%. En effet, le seuil de vigilance est fixé à 10% des recettes courantes et le seuil d'alerte à 7%.

L'annuité de remboursement des emprunts bancaires de 76K€ représente 74€/hab supérieure à la strate départementale de 65€/hab. Enfin, La CAF Nette, après remboursement des emprunts, s'élève à 69K€ en deçà de la moyenne départementale exprimée en ratio par habitant, 68€/hab contre 116€/hab.

L'équilibre financier du bilan



Sur la période 2019-2021, le Fonds de Roulement Net Global (FRNG) et la trésorerie sont positifs préservant l'équilibre financier de la commune.

En 2021, le FRNG représente 302€/habitant contre 631€/habitant pour la strate départementale. Il couvre 183 jours de charges réelles de fonctionnement, bien au-dessus du seuil minimum de 90 jours, permettant à la commune d'assurer le financement de ses besoins liés à son cycle d'exploitation courant.

LA FISCALITE DIRECTE LOCALE

Le Taux de fiscalité directe locale				Repère - 2021
	2019	2020	2021	Strate départementale
Taux TH et THLV	15,68 %	15,68 %	15,68 %	14,32 %
Taux FB	7,95 %	7,95 %	25,57 %	32,08 %
Taux FNB	24,12 %	24,12 %	24,12 %	35,88 %
Taux fixe TAFNB	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Taux CFE	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %

Les abattements de fiscalité directe locale	
En €	2021
TFB	4 219
CFE et CVAE	0

La commune n'a pas augmenté les taux de fiscalité sur la période 2019-2021. Il en est de même en 2022.

En 2021, les taux des taxes de foncier bâti et non bâti sont inférieurs à ceux de la strate départementale.

L'INVESTISSEMENT

En €	Les dépenses d'équipement				Repères 2021	
	2019	2020	2021	2020 / 2021	Commune En € par habitant	Strate départementale
Dépenses d'équipement	384 541	192 993	325 386	68,6 %	318	372
<i>Part des dépenses d'équipement dans les dépenses d'investissement en %</i>	99,89 %	93,34 %	100,00 %		100,0 %	99,0 %

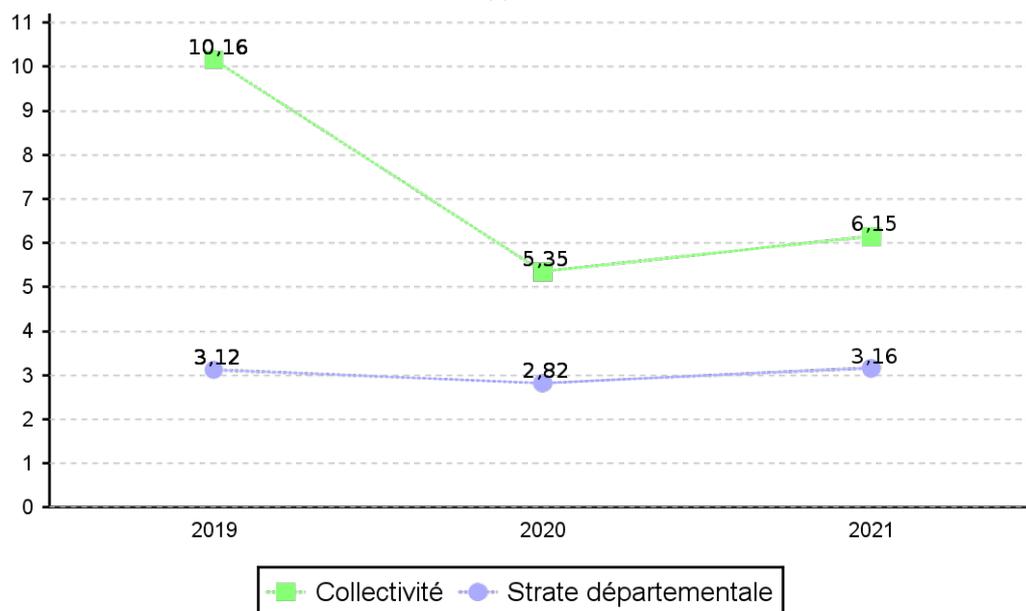
Après une année 2020 marquée par la crise sanitaire et un fort ralentissement de ses dépenses d'équipement, la commune de Champagné-Saint-Hilaire a, en 2021, relancé son effort d'équipement dont les dépenses ont atteint 325K€.

Exprimé en euro par habitant, les dépenses d'équipement représentent 318€/hab, un niveau inférieur à celui de la strate départementale de 372€/hab.

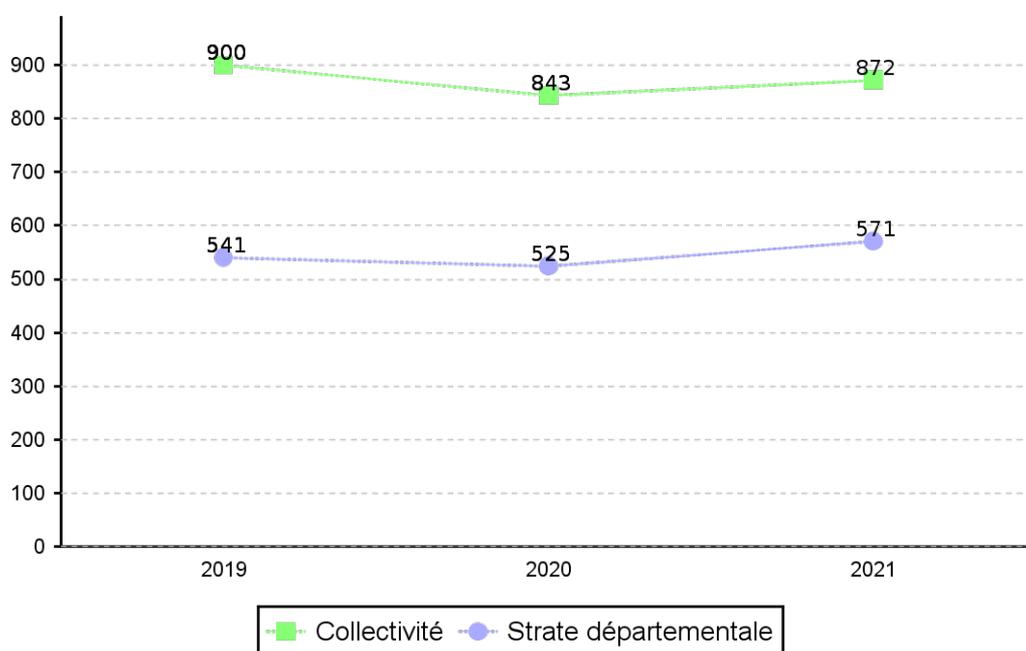
L'ENDETTEMENT

La capacité de désendettement

en année(s) de CAF brute



Encours de la dette en €/hab



Sur la période, la commune a eu recours à l'emprunt en 2019 (250K€) et 2021 (100K€) pour financer, l'acquisition d'un bâtiment de Santé et l'aménagement d'un local ainsi que l'achat de deux parcelles situées dans le centre bourg. En 2021, l'encours demeure à un niveau élevé par rapport à la strate départementale.

Le niveau d'endettement d'une commune peut s'apprécier non seulement en fonction du montant de l'encours de sa dette mais également au regard de sa capacité à la rembourser. Le ratio de désendettement (encours de dettes / CAF) qui détermine le nombre d'année de CAF nécessaire au remboursement du stock de dettes, s'élève à un peu plus de 6 ans (6.15) pour la commune au 31/12/2021. A titre indicatif, le seuil entre 6 et 9 ans de CAF traduit un niveau d'endettement élevé à résorber. Mécaniquement, la capacité de désendettement évolue favorablement; résultat de l'amélioration de la CAF brute passant de 92K€ en 2019 à 145K€ en 2021 parallèlement à la diminution de l'encours de dette de 47K€ entre 2019 et 2021.

Il est à noter que la capacité de désendettement ré-augmente en 2021 en raison du nouvel emprunt de 100K€ (5,35 ans en 2020 contre 6,15 en 2021).

DETAIL DU SCENARIO

DÉTAIL DU FONCTIONNEMENT

En €	Les charges de fonctionnement					Variation	
	2022	2023	2024	2025	2026	annuelle moyenne*	totale*
Charges de personnel	396 752	399 752	401 752	403 752	403 752	2,80 %	14,82 %
Charges financières	19 142	18 407	16 489	14 545	12 797	-7,65 %	-32,82 %
Contingents et participations	1 016	1 016	1 016	1 016	1 016	-0,01 %	-0,03 %
Charges à caractère général et autres charges réelles	248 623	253 596	258 668	263 841	269 118	2,00 %	10,41 %
TOTAL	665 533	672 771	677 925	683 154	686 683	2,21 %	11,57 %

* Variations constatées entre la dernière année de rétrospective et la dernière année de prospective.

En €	Les produits de fonctionnement					Variation	
	2022	2023	2024	2025	2026	annuelle moyenne*	totale*
Fiscalité TH/TF/CFE	228 450	230 734	233 042	235 372	237 726	1,00 %	5,10 %
Autres impôts et taxes	55 978	56 538	57 104	57 675	58 251	1,00 %	5,10 %
Dotations et participations-subventions	298 478	301 462	304 477	307 522	310 597	1,00 %	5,10 %
Produits domaniaux et ventes diverses	106 399	107 463	108 538	109 623	110 719	1,00 %	5,10 %
Produits divers	78 805	79 593	80 389	81 193	82 005	1,00 %	5,10 %
TOTAL	768 110	775 790	783 550	791 385	799 298	1,00 %	5,10 %

* Variations constatées entre la dernière année de rétrospective et la dernière année de prospective.

Les tableaux ci-dessus reprennent les projections sur la période 2022-2026, en K€, des charges et des recettes en section de fonctionnement hors projets. L'ensemble des hypothèses d'évolution a été arrêté avec l'ordonnateur.

Concernant les charges à caractère général, a été appliqué un taux moyen annuel de progression de 2%. L'indice des prix à la consommation (IPC) de juin 2022 (site INSEE) s'élève à 5.2%. Le taux de progression arrêté prend en compte l'inflation et la volonté de la commune de réaliser des économies sur les fluides et les postes de consommation courants.

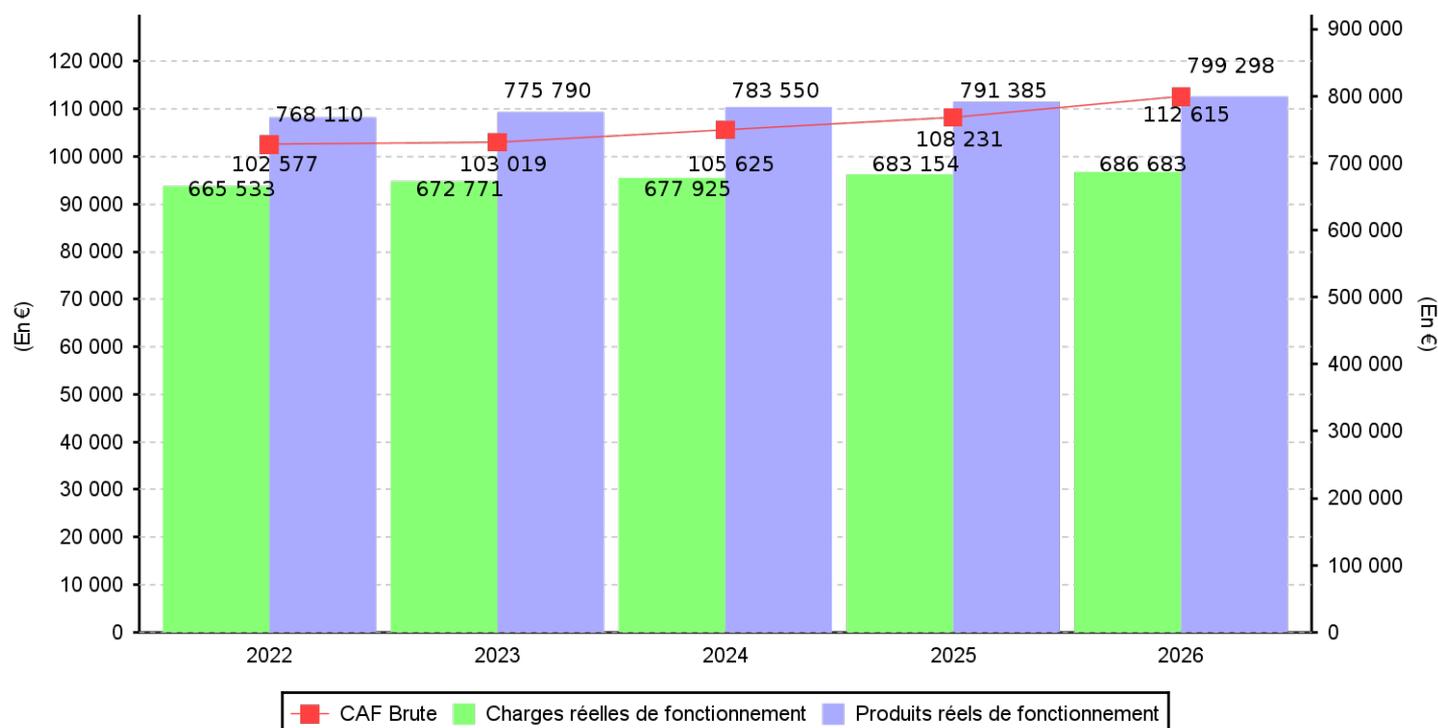
Concernant les charges de personnel, elles ont été communiquées par l'ordonnateur. Il est à noter que la revalorisation indiciaire a été prise en compte en 2022 entraînant notamment une augmentation importante de ces dernières entre 2021-2022 (+45K€).

Concernant les charges financières, les échéances sont issues du tableau d'amortissement tenu par l'ordonnateur. Ont été ajoutés les intérêts du prêt de 150K€ contracté le 30/05/2022.

Concernant les recettes, a été appliqué forfaitairement un taux moyen de progression de 1% pour l'ensemble des catégories de produit.

Ainsi, les hypothèses d'évolution arrêtées en section de fonctionnement entraînent une augmentation annuelle moyenne des charges de fonctionnement réel de 2,21% alors que celle des produits de fonctionnement réel est plus faible pour s'établir à 1%. La variation annuelle moyenne est calculé sur la période 2021-2026 (forte augmentation des charges de personnel entre 2021 et 2022).

Fonctionnement et CAF Brute



La capacité d'autofinancement (CAF brute) représente l'excédent des produits de fonctionnement réels (encaissables) par rapport aux charges de fonctionnement réelles (décaissables). Elle doit permettre, a minima, de couvrir le remboursement en capital des emprunts et, pour le reliquat éventuel, de disposer de financements propres pour les investissements.

Sur la période (2022-2026), il résulte des hypothèses retenues, l'évolution annuelle moyenne des charges (+0,63%) et des produits (+0,81%) de fonctionnements réels, une amélioration de la capacité d'autofinancement brute passant de 104K€ en 2022 à 115K€ en 2026.

En 2021, le ratio de comparaison par habitant de la CAF brute représente 142€ pour Champagné-Saint-Hilaire (145K€ de CAF brute en 2021) contre 184€ en moyenne pour les collectivités du département de même strate démographique (fiche AEF 2021).

Une attention particulière doit être portée au long terme sur la préservation d'un niveau de CAF brute qui permet à la collectivité de dégager suffisamment de ressources pour, a minima, couvrir ses annuités en capital de l'emprunt, investir et/ou abonder ses réserves (Fonds de Roulement).

DÉTAIL DE L'INVESTISSEMENT

En €	Les dépenses					Variation	
	2022	2023	2024	2025	2026	annuelle moyenne*	totale*
Dépenses d'équipement courantes	534 000	60 000	60 000	60 000	60 000	-28,69 %	-81,56 %
Dépenses diverses	0	0	0	0	0	-	-
Remboursement des dettes bancaires existantes	80 037	79 166	81 095	74 485	71 386	-1,19 %	-5,83 %
Remboursement des autres dettes	993	993	993	993	993	0,01 %	0,03 %
Opérations pour le compte de tiers	0	0	0	0	0	-	-
TOTAL	615 030	140 159	142 088	135 478	132 379	-19,93 %	-67,08 %

* Variations constatées entre la dernière année de rétrospective et la dernière année de prospective.

En €	Les recettes					Variation	
	2022	2023	2024	2025	2026	annuelle moyenne*	totale*
FCTVA, subventions d'investissement, autres dotations et fonds globalisés	331 778	121 576	43 840	43 840	43 840	-26,50 %	-78,55 %
Autres ressources, cession d'actifs	0	0	0	0	0	-	-
Emprunts programmés (hors nouveaux projets)	150 000	0	0	0	0	-100,00 %	-100,00 %
TOTAL	481 778	121 576	43 840	43 840	43 840	-32,16 %	-85,63 %

* Variations constatées entre la dernière année de rétrospective et la dernière année de prospective.

Les tableaux ci-dessus reprennent les projections sur la période 2022-2026, en K€, des charges et des recettes en section d'investissement.

Concernant les dépenses d'équipement courant, en 2022 le montant de 534K€ comprends les projets d'investissement en cours prévus au budget 2022. Ainsi, au-delà des dépenses d'équipement courant, la commune investit dans l'aménagement et l'agrandissement de la bibliothèque, la mise aux normes du bâtiment de l'école et la rénovation de celui de la cantine, la construction d'un hangar de stockage et lance les chantiers de réalisation des logements locatifs route de sommières, rue du presbytère et rue étienne Saby (maîtrise d'oeuvre).

Puis, de 2023 à 2026, seul est pris en compte un montant forfaitaire de dépenses d'entretien courant et d'acquisition d'équipement évalué à 60K€.

Concernant le remboursement des annuités en capital de l'emprunt, les échéances sont issues du tableau d'amortissement et prend en compte celles de l'emprunt de 150K€ contracté en 2022.

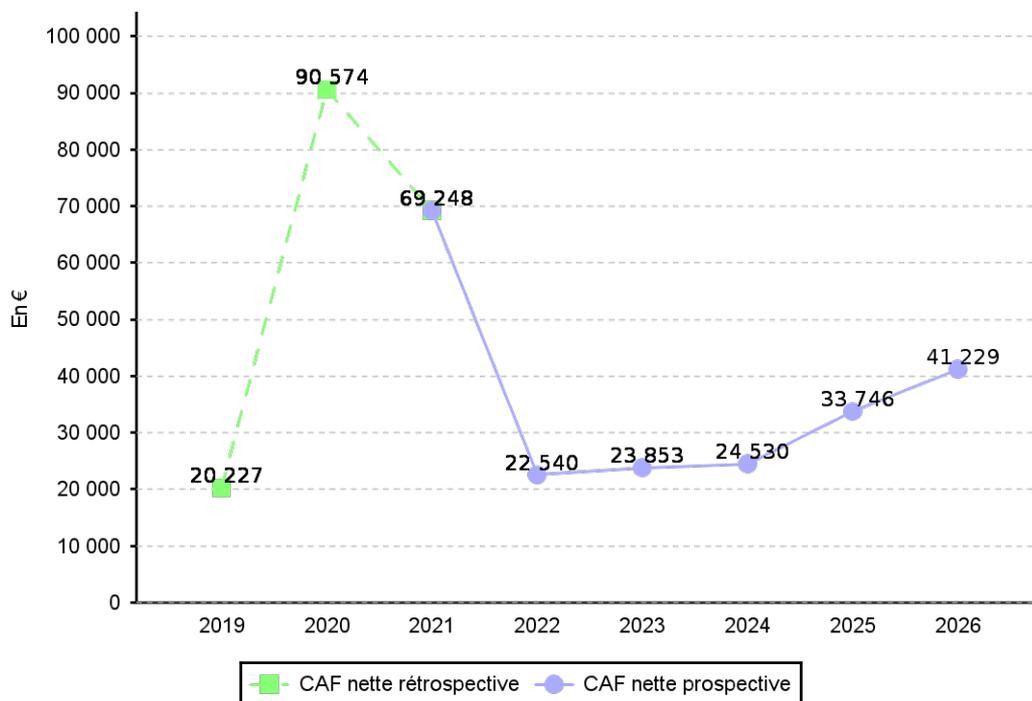
Concernant les recettes, ont été pris en compte :

* en 2022, les subventions demandées (278 415€) ainsi que le fonds de compensation à la TVA (FCTVA) au taux de 16,404%, versé en N+1, pour 53 363€,

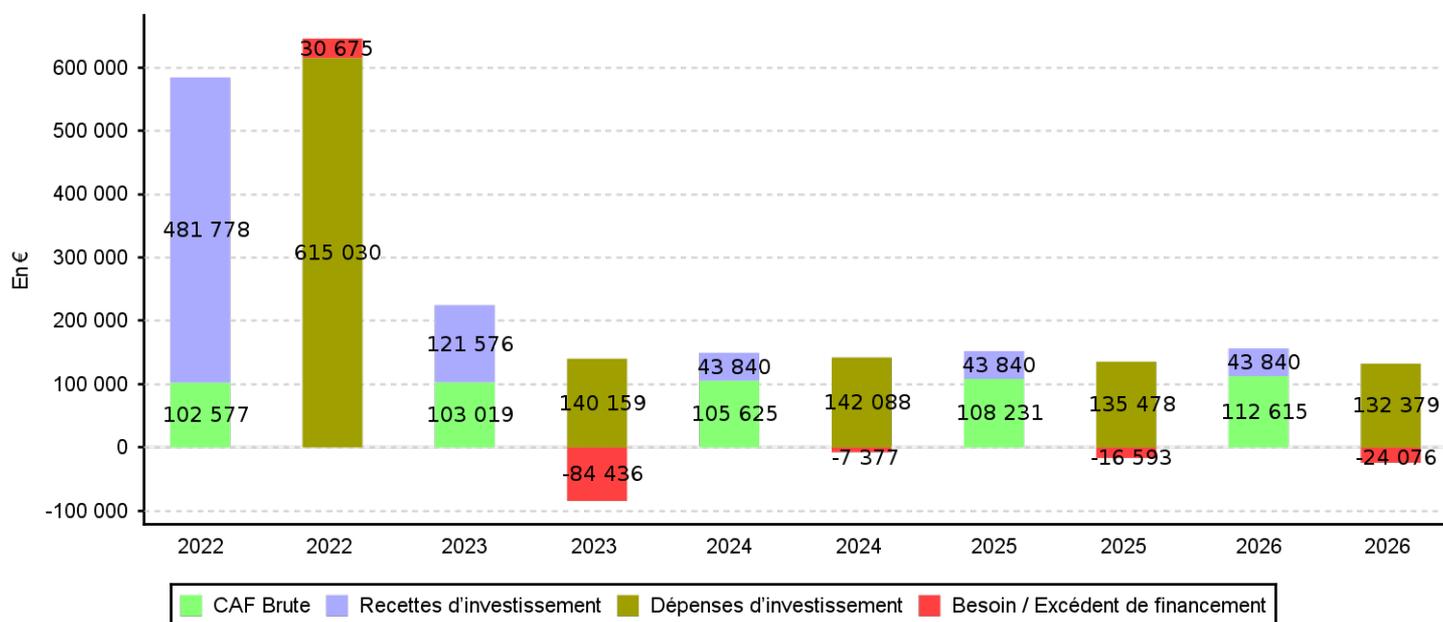
*en 2023, un montant forfaitaire de subventions (34K€) et du FCTVA pour 87 576€,

*de 2024 à 2026, un montant forfaitaire de subventions (34K€) et du FCTVA pour 9 840€.

La capacité d'autofinancement nette



Le besoin de financement de la simulation



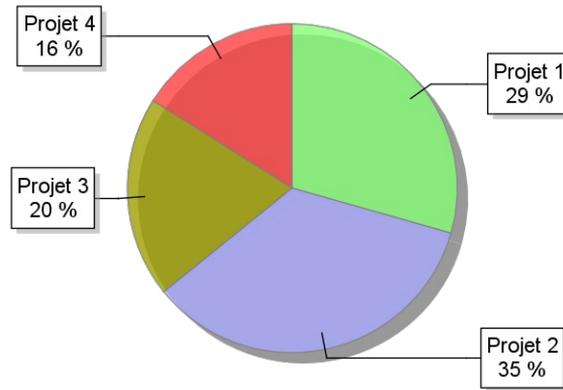
Après remboursement des annuités en capital des emprunts programmées, la capacité d'autofinancement nette recule de 69K€ en 2021 à 41K€ en 2026.

Ce repli est lié non seulement au niveau de CAF Brute projetée plus faible que celui des deux années précédentes, 2020 (162K€) et 2021 (145K€), mais aussi à l'augmentation sensible du montant de l'annuité d'emprunt en capital de 2022 à 2024 (impact des emprunts contractés en 2021 et 2022).

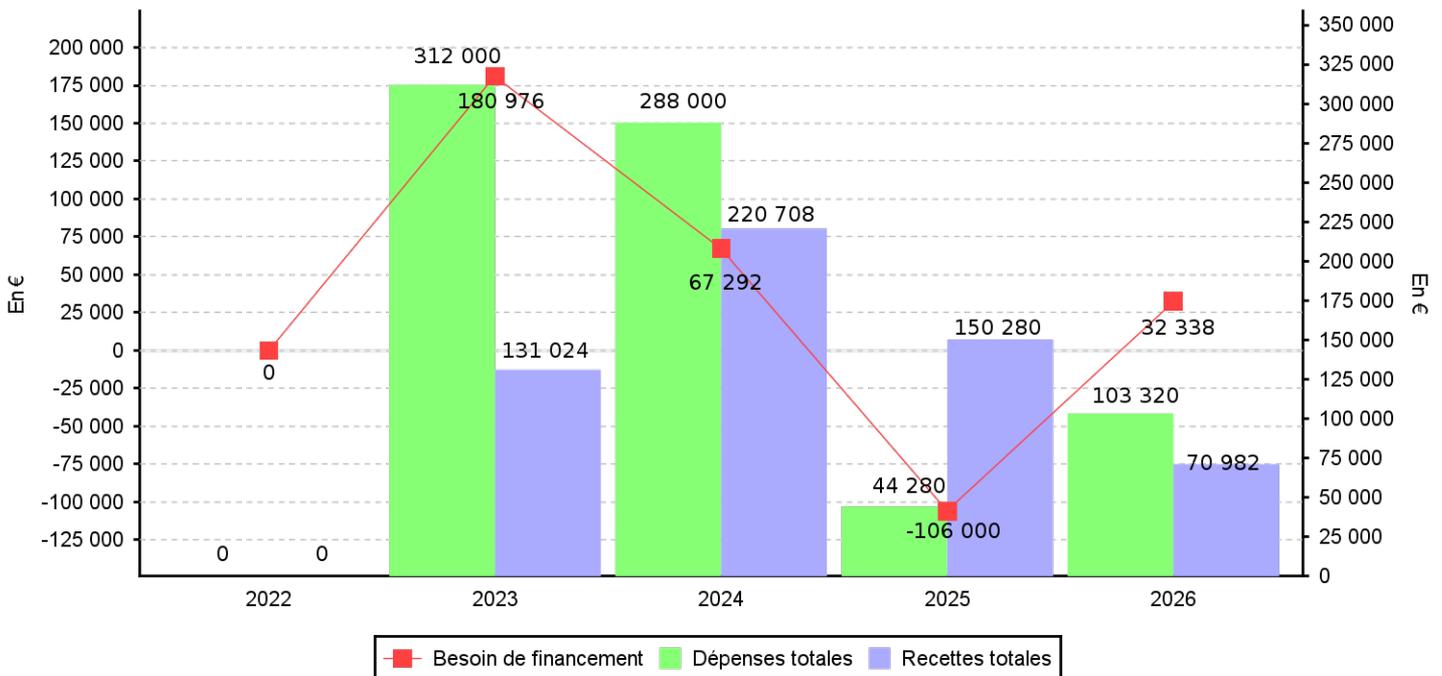
A l'exception de l'exercice 2022, la simulation hors nouveaux projets présente un excédent de financement sur l'ensemble les années 2023-2026. L'évolution des ressources hors projets, CAF brute, subventions et FCTVA, affectées aux dépenses d'investissement, dépenses d'équipement et remboursement d'emprunt, engendre un solde d'exécution excédentaire et donc un excédent de financement des dépenses d'investissement de 2023 à 2026.

DÉTAIL DES PROJETS

Dépenses d'investissement totales par projet



Besoin de financement des projets



La commune souhaite réaliser sur la période 2023-2026 quatre projets d'une valeur globale de 747,6K€ :

*Projet 1: la création de deux logements dans une maison vacante située 1 rue Etienne Saby à Champagné-Saint-Hilaire pour un montant de 220K€ représentant 29% du montant global.

*Projet 2: la réalisation de réseaux et voirie dans le cadre de l'installation d'une résidence seniors AGES et VIE dans le cadre du contrat de relance et de transition écologique – CRTE 2021-2026 de l'État pour un montant de 260K€ représentant 35% du montant global.

*Projet 3: la création d'un logement dans une maison vacante située route de Sommières pour un montant de 147,6K€ représentant 20% du montant global.

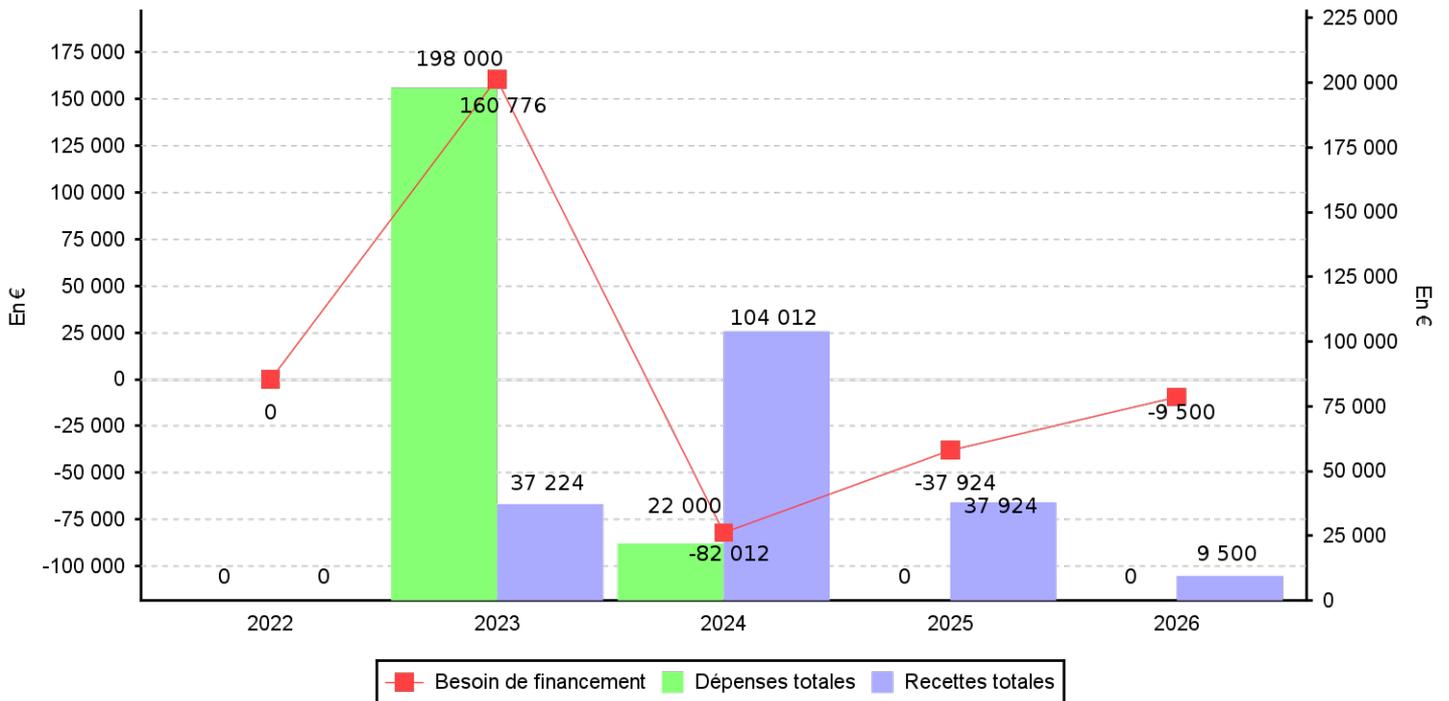
Projet 4: l'aménagement d'un parking et d'un espace de vie après la démolition d'une maison dangereuse pour un montant de 120K€ représentant 16% du montant global.

Le décalage entre la perception des recettes d'investissement (subventions et FCTVA) et le calendrier d'exécution des travaux impactent fortement le besoin de financement en début de période.

Les projets 1 et 3 sont plus spécifiquement apporteurs de recettes futures (loyers) et l'ensemble des projets s'inscrivent dans une politique de revitalisation de la commune.

DÉTAIL DU PROJET 1 : Projet 1

Besoin de financement du projet



Création de deux logements dans une maison vacante située rue Etienne Saby :

Le plan de financement prévoit un montant total de dépenses à hauteur de 220K€ financé de 2023 à 2026 par des dotations et subventions à hauteur de 124 080€, une avance remboursable d'Energie Vienne de 17 000€, du FCTVA à hauteur de 36 080€ et la perception des premiers loyers à partir de 2024 pour 9 500€.
L'appel d'offre de réalisation des travaux doit avoir lieu fin 2022 pour un début d'exécution en 2023. Il est à noter que des frais d'honoraires pour le cabinet d'architecte en charge du projet ont d'ors et déjà été réglés en juin 2022.

Ce plan induit un besoin de financement sur la première année de réalisation de 161K€ puis un excédent de financement avec notamment la perception décalée des subventions (ETAT- Département- Communauté de communes du Civraisien en poitou - Energie Vienne), du FCTVA et des produits de loyers.

Par ailleurs, l'échéance de remboursement annuelle de l'avance contractée auprès d'Energie Vienne, d'un montant estimé à 850€, débute en 2025 et sera largement couverte par le produit annuel des loyers (9 500€).

Les dépenses

En €	2022	2023	2024	2025	2026	Total
Dépenses de fonctionnement	0	0	0	0	0	0
Charges de personnel	0	0	0	0	0	0
Charges financières (hors intérêts de nouveaux emprunts)	0	0	0	0	0	0
Contingents et participations	0	0	0	0	0	0
Charges à caractère général et autres charges réelles	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'investissement	0	198 000	22 000	0	0	220 000
TOTAL	0	198 000	22 000	0	0	220 000

Les recettes

En €	2022	2023	2024	2025	2026	Total
Produits de fonctionnement	0	0	9 500	9 500	9 500	28 500
Recettes d'investissement	0	37 224	94 512	28 424	0	160 160
dont FCTVA	0	0	32 472	3 608	0	36 080
dont dotations et subventions	0	37 224	62 040	24 816	0	124 080
dont autres recettes	0	0	0	0	0	0
TOTAL	0	37 224	104 012	37 924	9 500	188 660

Par souci de prudence et de réalité, les dépenses d'investissement sont ventilées forfaitairement sur 2 exercices et la perception des subventions sur 3 exercices afin de prendre en compte les aléas d'exécution et le versement décalé des subventions (avance, acompte et solde).

Détail des recettes projetées :

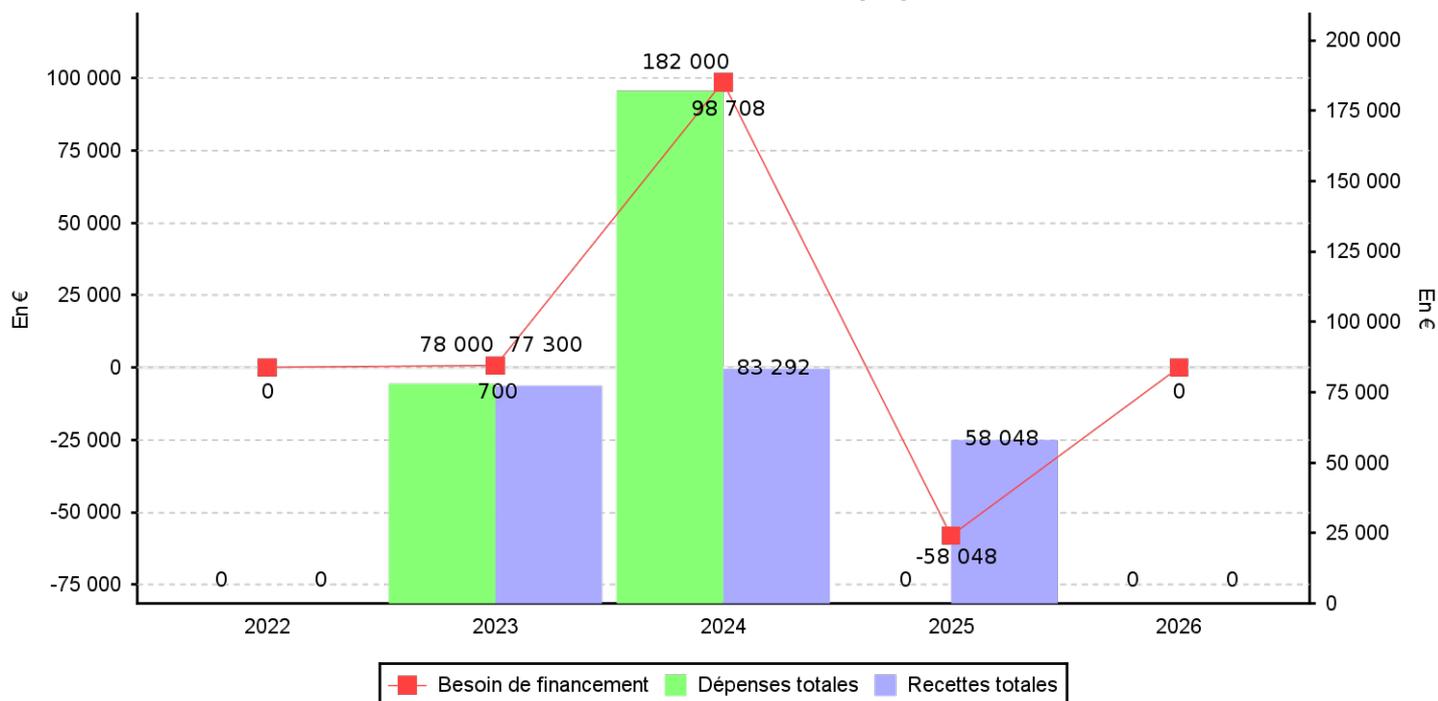
2023-2025*: Subventions de l'État (DETR 46K€), du département (7 540€ et 24K€), de la CCCP (10K€) et Energie Vienne (36 540€) auxquelles s'ajoute une avance remboursable contractée auprès d'Energie Vienne (17K€). FCTVA (36 080€).

2024-2026*: futurs loyers pour une valeur annuelle de 9,5K€.

*les montants des recettes projetées sont fournis par l'ordonnateur.

DÉTAIL DU PROJET 2 : Projet 2

Besoin de financement du projet



Projet d'urbanisation du terrain des tilleuls dans la perspective de l'implantation de la résidence senior Ages et Vie:

Le plan de financement prévoit pour les années 2023-2024 un montant total de dépenses à hauteur de 260K€ financé de 2023 à 2025 par des dotations et subventions à hauteur de 141 000€ (DETR et Département), une cession de terrain pour 35K€ et du FCTVA à hauteur de 42 640€.

Ce plan induit un fort besoin de financement sur la seconde année de réalisation de 99K€ puis un excédent de financement de 58K€ avec la perception décalée des subventions et du FCTVA..

Les dépenses

En €	2022	2023	2024	2025	2026	Total
Dépenses de fonctionnement	0	0	0	0	0	0
<i>Charges de personnel</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Charges financières (hors intérêts de nouveaux emprunts)</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Contingents et participations</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Charges à caractère général et autres charges réelles</i>	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'investissement	0	78 000	182 000	0	0	260 000
TOTAL	0	78 000	182 000	0	0	260 000

Les recettes

En €	2022	2023	2024	2025	2026	Total
Produits de fonctionnement	0	0	0	0	0	0
Recettes d'investissement	0	77 300	83 292	58 048	0	218 640
<i>dont FCTVA</i>	0	0	12 792	29 848	0	42 640
<i>dont dotations et subventions</i>	0	42 300	70 500	28 200	0	141 000
<i>dont autres recettes</i>	0	35 000	0	0	0	35 000
TOTAL	0	77 300	83 292	58 048	0	218 640

Par souci de prudence et de réalité, les dépenses d'investissement sont ventilées forfaitairement sur 2 exercices et la perception des subventions sur 3 exercices afin de prendre en compte les aléas d'exécution et le versement décalé des subventions (avance, acompte et solde).

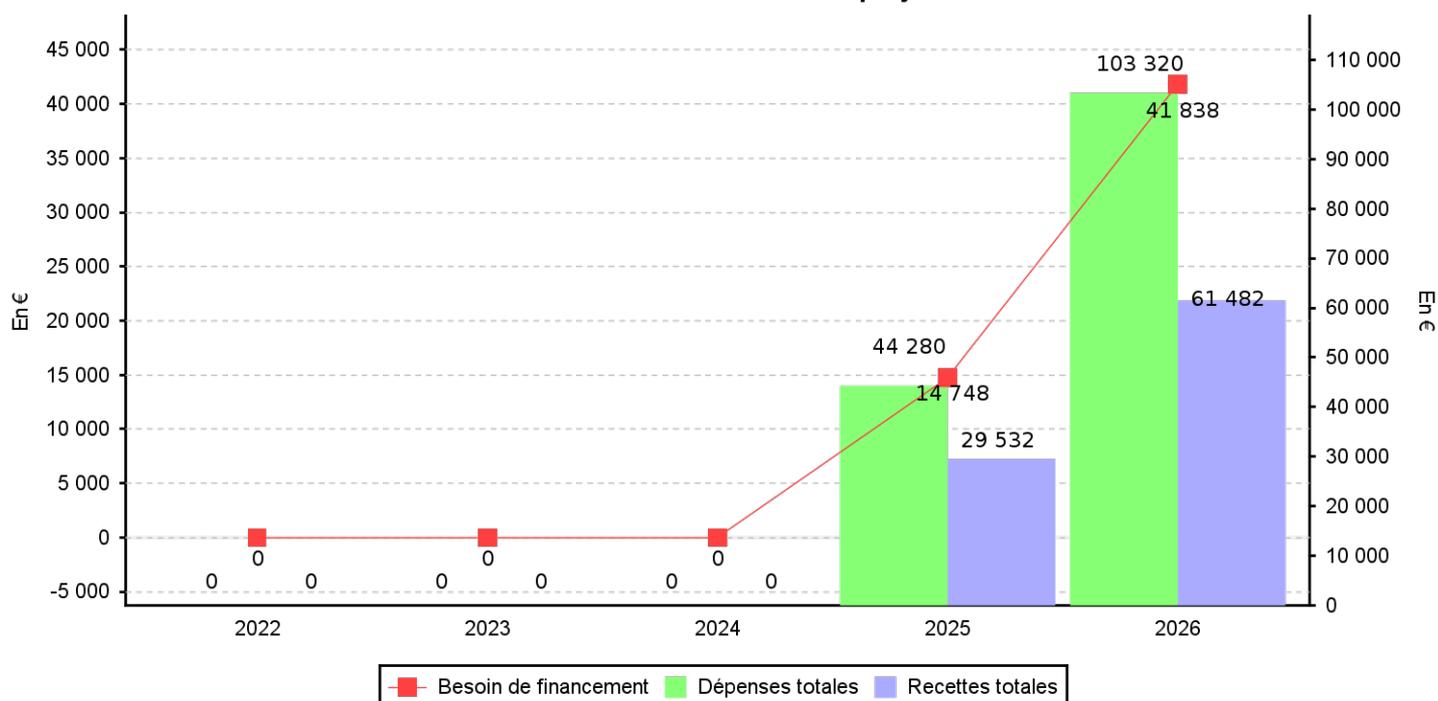
Détail des recettes projetées:

2023-2025*: Subventions de l'État (DETR 86K€), du département (55K€), une cession de terrain pour une valeur de 35K€ et du FCTVA (42 640€).

* les montants de recettes projetées sont fournis par l'ordonnateur.

DÉTAIL DU PROJET 3 : Projet 3

Besoin de financement du projet



Création de logement route de Sommières :

le plan de financement de ce projet prévoit un montant total de dépenses à hauteur de 147 600€ financé de 2025 à 2026 par des dotations et subventions à hauteur de 98 440€, une avance remboursable d'Energie Vienne de 24 610€, du FCTVA à hauteur de 24 206€ et la perception des premiers loyers à partir de 2026 pour 5 000€.

Ce plan induit un besoin de financement sur la première année de réalisation de 14,7K€ puis de 41,8K€. L'échéance de remboursement annuelle de l'avance contracté auprès d'Energie Vienne, d'un montant estimé de 1 230€, débute en 2027 et sera largement couverte par le produit annuel des loyers.

Les dépenses

En €	2022	2023	2024	2025	2026	Total
Dépenses de fonctionnement	0	0	0	0	0	0
<i>Charges de personnel</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Charges financières (hors intérêts de nouveaux emprunts)</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Contingents et participations</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Charges à caractère général et autres charges réelles</i>	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'investissement	0	0	0	44 280	103 320	147 600
TOTAL	0	0	0	44 280	103 320	147 600

Les recettes

En €	2022	2023	2024	2025	2026	Total
Produits de fonctionnement	0	0	0	0	5 000	5 000
Recettes d'investissement	0	0	0	29 532	56 482	86 014
<i>dont FCTVA</i>	0	0	0	0	7 262	7 262
<i>dont dotations et subventions</i>	0	0	0	29 532	49 220	78 752
<i>dont autres recettes</i>	0	0	0	0	0	0
TOTAL	0	0	0	29 532	61 482	91 014

Par souci de prudence et de réalité, les dépenses d'investissement sont ventilées forfaitairement sur 2 exercices et la perception des subventions sur 3 exercices afin de prendre en compte les aléas d'exécution et le versement décalé des subventions (avance, acompte et solde).

Détail des recettes projetées:

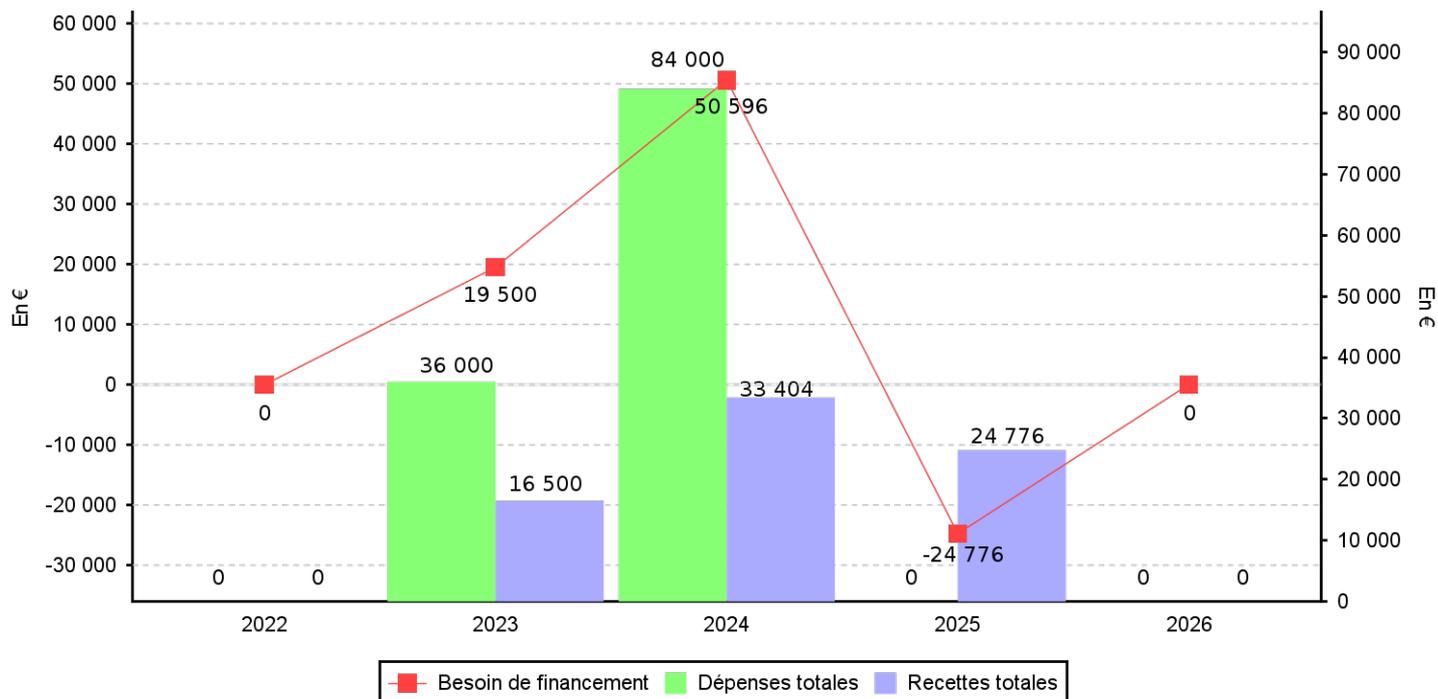
2025-2026*: Subventions de l'État (DETR 33K€ et DSIL 15K€), du département (22K€) et Energie Vienne (28 165€).

2026*: FCTVA (7262€), de futurs loyers pour une valeur annuelle de 5K€.

*les montants de recettes projetées sont fournis par l'ordonnateur.

DÉTAIL DU PROJET 4 : Projet 4

Besoin de financement du projet



Maison Garnault Route de Anché : Démolition d'une maison dangereuse, aménagement d'un parking et d'un espace de vie

Le décalage entre le calendrier de réalisation des travaux et la perception des recettes d'investissement crée un besoin de financement sur les deux premières années de réalisation, de 19,5K€ en 2023 et 50,5K€ en 2024 puis un excédent de financement de 24,7K€.

Les dépenses

En €	2022	2023	2024	2025	2026	Total
Dépenses de fonctionnement	0	0	0	0	0	0
<i>Charges de personnel</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Charges financières (hors intérêts de nouveaux emprunts)</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Contingents et participations</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Charges à caractère général et autres charges réelles</i>	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'investissement	0	36 000	84 000	0	0	120 000
TOTAL	0	36 000	84 000	0	0	120 000

Les recettes

En €	2022	2023	2024	2025	2026	Total
Produits de fonctionnement	0	0	0	0	0	0
Recettes d'investissement	0	16 500	33 404	24 776	0	74 680
<i>dont FCTVA</i>	0	0	5 904	13 776	0	19 680
<i>dont dotations et subventions</i>	0	16 500	27 500	11 000	0	55 000
<i>dont autres recettes</i>	0	0	0	0	0	0
TOTAL	0	16 500	33 404	24 776	0	74 680

Par souci de prudence et de réalité, les dépenses d'investissement sont ventilées forfaitairement sur 2 exercices et la perception des subventions sur 3 exercices afin de prendre en compte les aléas d'exécution et le versement décalé des subventions (avance, acompte et solde).

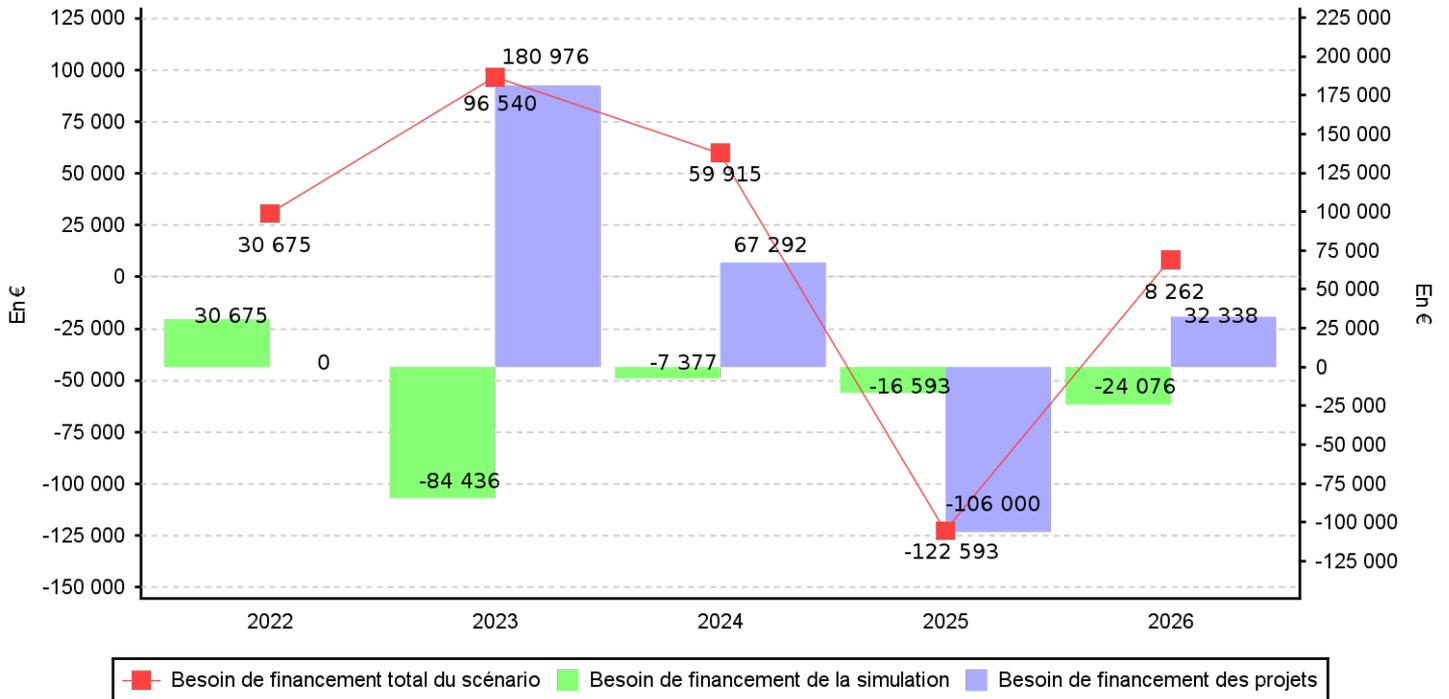
Détail des recettes projetées:

2023-2025* : subvention de l'État (DETR) pour 55K€ et du FCTVA pour 19 680€.

* les montants des recettes projetées sont fournis par l'ordonnateur.

FINANCEMENT DU SCENARIO

Besoin de financement total du scénario



Sur l'ensemble de la période de réalisation des projets (2023-2026), le graphique ci-dessus indique un besoin très important de financement sur les années 2023 et 2024 respectivement de 96 540€ et de 59 915€ alors que l'exercice 2025 présente un excédent de financement de 122 593€.

Les projets les plus volumineux financièrement, l'aménagement de la résidence senior Ages&Vie et la réalisation de logements locatifs rue Etienne Saby, sont concentrés sur les exercices 2023-2024 et impliqueront un prélèvement conséquent sur les réserves de la commune durant cette période. Les années suivantes, 2025-2026, la perception des recettes d'investissement (FCTVA et solde de subvention) en décalé et un montant de dépenses d'investissement plus faible (projet 3 logement locatif route de sommières) entraînent un abondement à hauteur de 123K€ du fonds de roulement en 2025.

Répartition du financement

En €	2022	2023	2024	2025	2026	Total
RESSOURCES DE FINANCEMENT NETTES	0	17 000	0	23 760	-850	39 910
Emprunts nouveaux	0	17 000	0	24 610	0	41 610
<i>Dépenses liées aux nouveaux emprunts :</i>						
<i>Remboursement en capital</i>	0	0	0	-850	-850	-1 700
<i>Dépenses liées aux nouveaux emprunts : Charges financières</i>	0	0	0	0	0	0
Augmentation de la fiscalité	0	0	0	0	0	0
Augmentation des autres impôts et taxes	0	0	0	0	0	0
Augmentation des autres produits de fonctionnement	0	0	0	0	0	0
Autres ressources d'investissement	0	0	0	0	0	0
RESTE A FINANCER : Prélèvement sur fonds de roulement	30 675	79 540	59 915	0	9 112	Sans Objet

En 2023, l'impact sur le fonds de roulement sera atténué par le recours à l'avance remboursable contracté auprès d'Energie Vienne de 17K€. Le prélèvement sur fonds de roulement s'établira à 79 540€.

En 2025, il résulte notamment de la perception en décalé du solde des subventions des projets terminés, montant estimé 81,4K€, et du FCTVA estimé de ces mêmes projets (47,2K€) un reste à financer nul.

IMPACT DU SCÉNARIO

IMPACT DU SCÉNARIO SUR LE FONCTIONNEMENT

En €	Evolution des charges réelles de fonctionnement					Variation	
	2022	2023	2024	2025	2026	annuelle moyenne*	totale*
Charges de fonctionnement réelles hors projet	665 533	672 771	677 925	683 154	686 683	2,21 %	11,57 %
Charges de fonctionnement réelles générées par les projets	0	0	0	0	0	-	-
<i>Charges de personnel</i>	0	0	0	0	0	-	-
<i>Charges financières</i>	0	0	0	0	0	-	-
<i>Contingents et participations</i>	0	0	0	0	0	-	-
<i>Charges à caractère général et autres charges réelles</i>	0	0	0	0	0	-	-
Charges de fonctionnement réelles totales	665 533	672 771	677 925	683 154	686 683	2,21 %	11,57 %

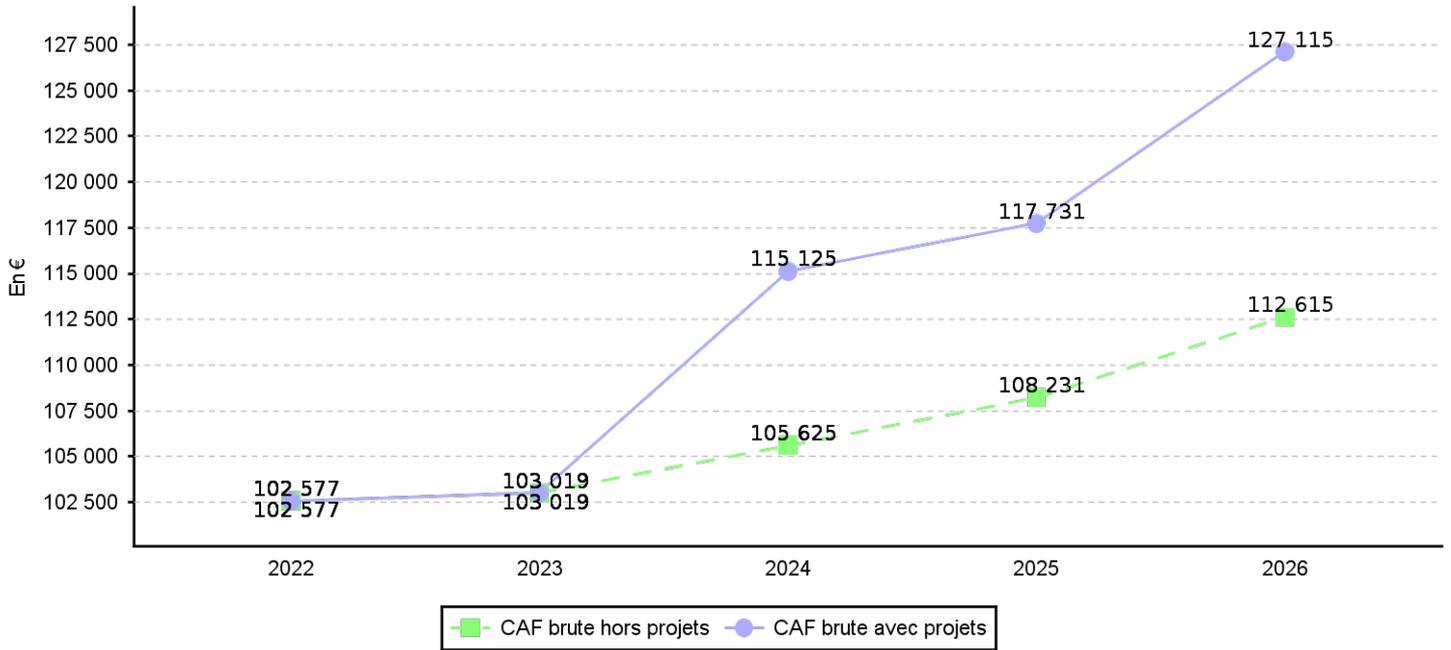
* Variations constatées entre la dernière année de rétrospective et la dernière année de prospective.

En €	Evolution des produits réels de fonctionnement					Variation	
	2022	2023	2024	2025	2026	annuelle moyenne*	totale*
Produits de fonctionnement réels hors projet	768 110	775 790	783 550	791 385	799 298	1,00 %	5,10 %
<i>dont impôts et taxes</i>	284 428	287 272	290 146	293 047	295 977	1,00 %	5,10 %
Produits de fonctionnement réels générés par les projets	0	0	9 500	9 500	14 500	-	-
<i>dont augmentation des impôts et taxes</i>	0	0	0	0	0	-	-
Produits de fonctionnement réels totaux	768 110	775 790	793 050	800 885	813 798	1,36 %	7,01 %

* Variations constatées entre la dernière année de rétrospective et la dernière année de prospective.

Le financement des projets ne génère aucune charge réelle de fonctionnement par contre ils sont générateurs de recettes futures par l'encaissement de loyers. Ces produits supplémentaires potentiellement perçus à partir de 2024 impacteront favorablement la formation de la CAF brute en l'absence de charges induites.

Evolution de la CAF brute



Le graphique ci-dessus met en évidence l'impact favorable de la perception de nouveaux produits locatifs sur la CAF brute.

En effet, la commune compte percevoir un montant annuel de 9 500€ de loyers à compter de 2024 avec la location de logements rue Etienne Saby (projet n°1) auxquels vont s'ajouter les revenus locatifs du logement situé route de Sommières (5 000€) à compter de 2026.

IMPACT SUR L'INVESTISSEMENT

En €	Evolution des dépenses d'investissement					Variation	
	2022	2023	2024	2025	2026	annuelle moyenne*	totale*
Dépenses d'investissement hors projet	615 030	140 159	142 088	135 478	132 379	-19,93 %	-67,08 %
<i>dont remboursement des dettes bancaires et assimilées</i>	80 037	79 166	81 095	74 485	71 386	-1,19 %	-5,83 %
Dépenses d'investissement liées aux projets	0	312 000	288 000	45 130	104 170	-	-
<i>dont remboursement d'emprunt</i>	0	0	0	850	850	-	-
Dépenses d'investissement totales	615 030	452 159	430 088	180 608	236 549	-10,07 %	-41,18 %

* Variations constatées entre la dernière année de rétrospective et la dernière année de prospective.

En €	Evolution des recettes d'investissement					Variation	
	2022	2023	2024	2025	2026	annuelle moyenne*	totale*
Recettes d'investissement hors projet	481 778	121 576	43 840	43 840	43 840	-32,16 %	-85,63 %
<i>dont emprunts programmés</i>	150 000	0	0	0	0	-	-
Recettes d'investissement liées aux projets	0	148 024	211 208	165 390	56 482	-	-
<i>dont nouveaux emprunts</i>	0	17 000	0	24 610	0	-	-
Recettes d'investissement totales	481 778	269 600	255 048	209 230	100 322	-19,94 %	-67,11 %

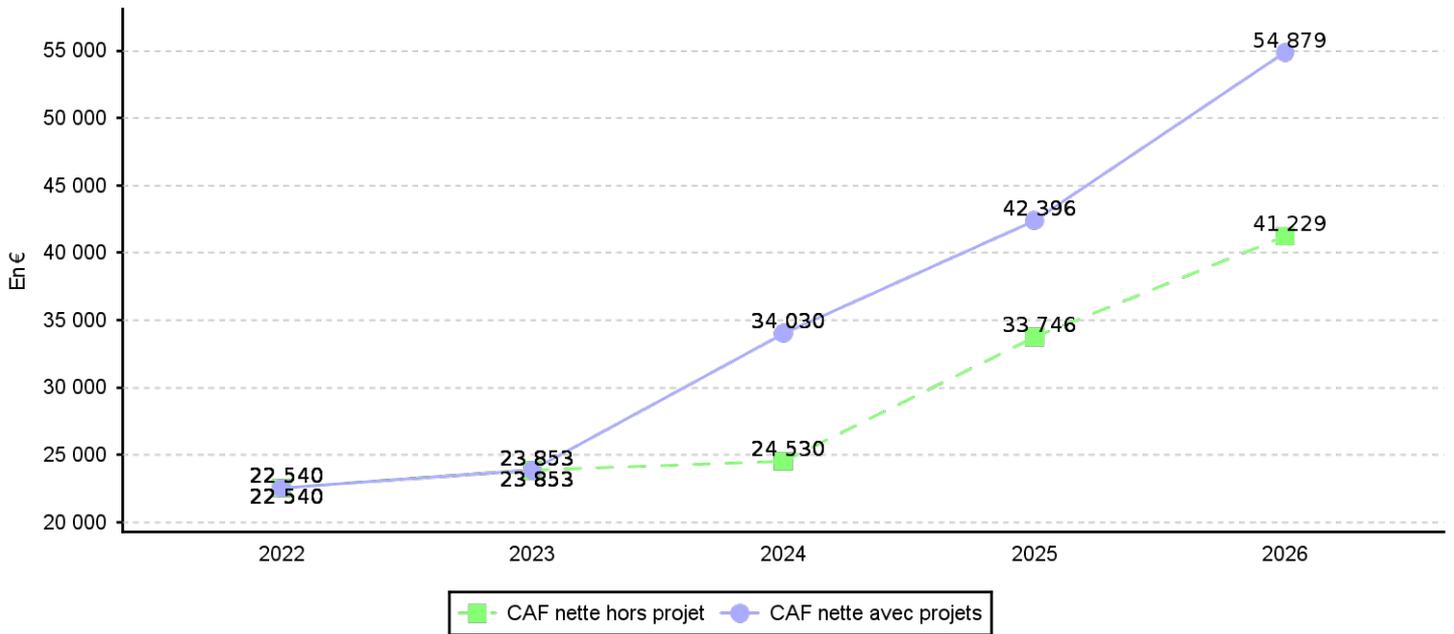
* Variations constatées entre la dernière année de rétrospective et la dernière année de prospective.

L'analyse prospective étant réalisée en cours d'exercice 2022, le montant des «dépenses d'investissement hors projet» de cette dernière année est atypique. En effet, il comprend les dépenses d'équipement courant et les projets d'investissement en cours alors que les dépenses d'investissement des exercices 2023 à 2026 sont ventilées entre dépenses courantes hors projet et projets nouveaux.

Sur la période 2023-2026, les années 2023 et 2024 se démarquent avec un montant de dépenses d'investissement totales élevé respectivement de 452 159€ et 430 088€ couvert partiellement par des recettes d'investissement totales de 269 600€ et 255 048€.

L'année 2022 présente le montant de dépenses d'investissement globales le plus élevé sur la période (615K€).

Evolution de la CAF nette

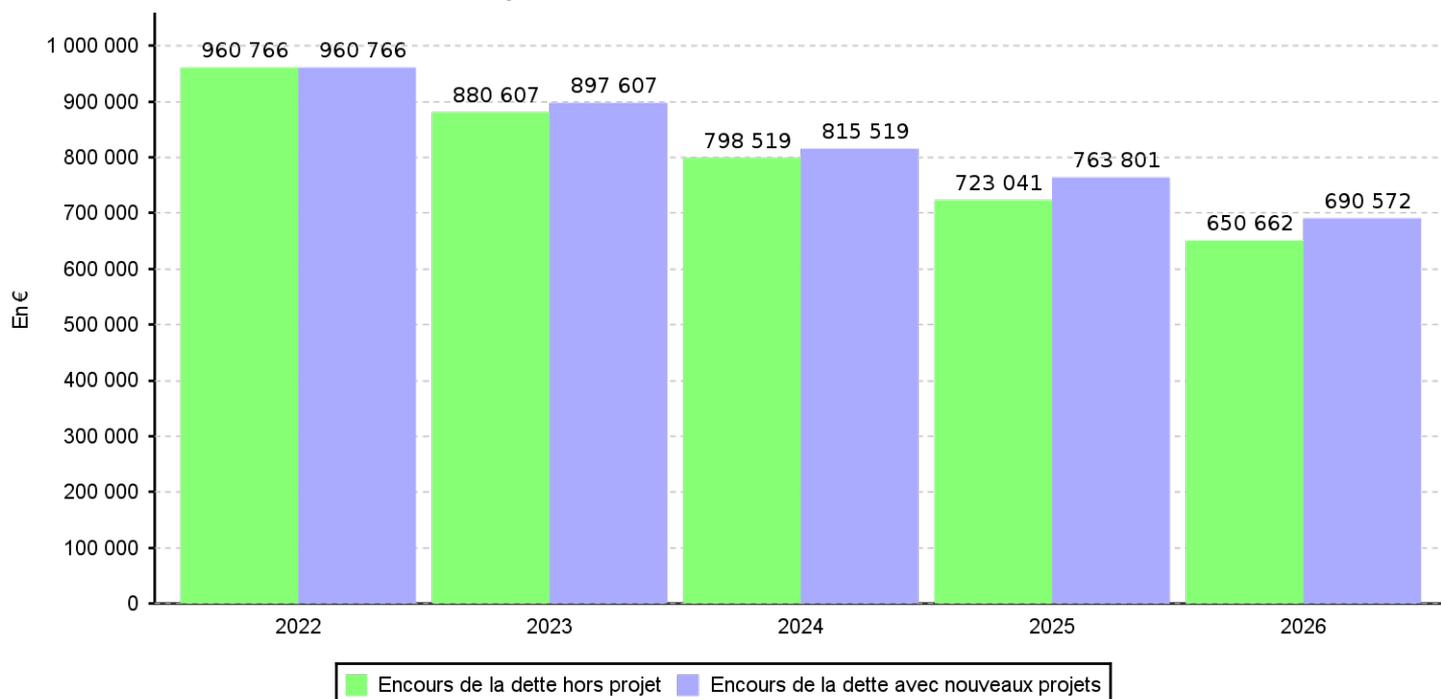


L'augmentation de la CAF brute avec projets (p28) améliore mécaniquement la CAF nette avec projets.

La CAF nette est positive sur l'ensemble de la période démontrant que les ressources prévisionnelles dégagées sont suffisantes pour couvrir le remboursement des dettes.

IMPACT SUR L'ENDETTEMENT

Comparaison et évolution de l'endettement



En 2023, le recours à une avance remboursable auprès d'Energie Vienne augmente l'encours de la dette avec nouveaux projets. L'encours de la dette progresse de 880 607€ hors projet à 897 607€ avec nouveaux projets.

La commune prévoit de recourir à deux avances remboursables auprès d'Energie Vienne respectivement de 17K€, en 2023, et 24,6K€, en 2025, à un taux zéro sur une durée de 20 ans. Le calendrier des remboursements débute la deuxième année de leur versement soit en 2025 (800€) et 2027 (1230€).

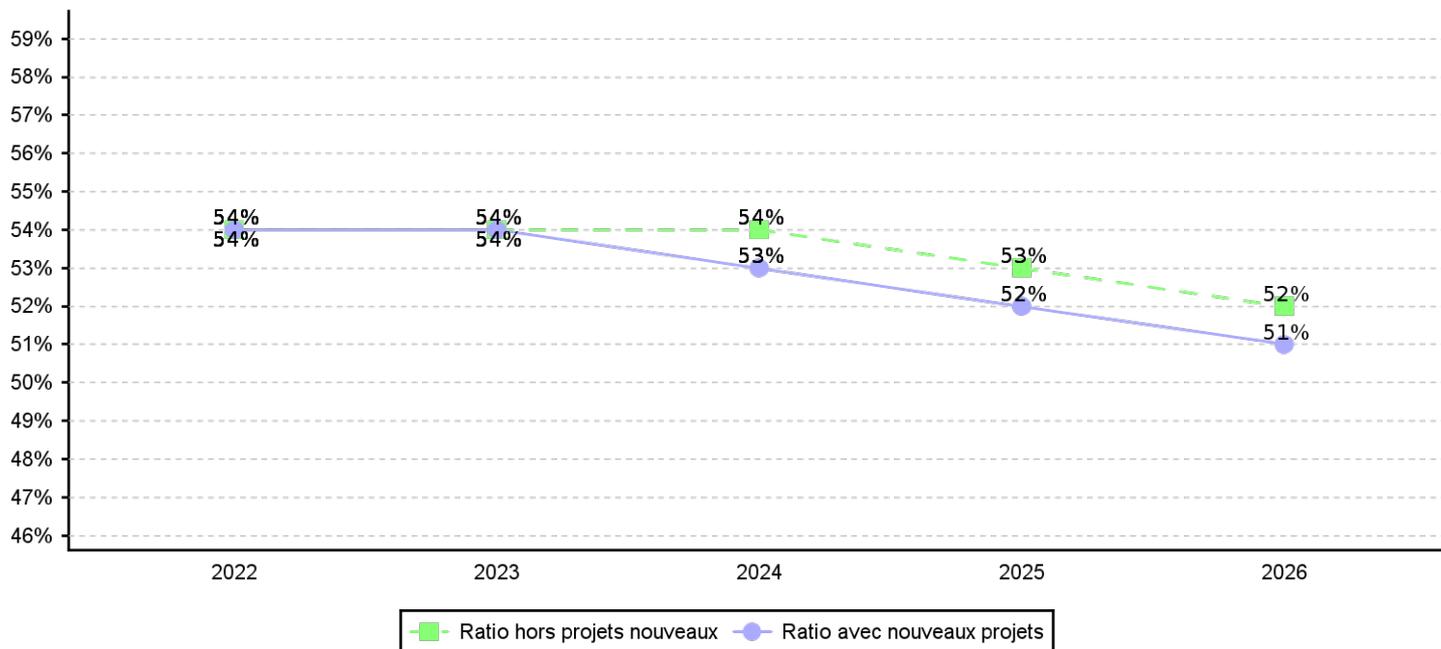
A la lecture du tableau d'amortissement détenu par le comptable (OPALE), plusieurs emprunts se terminent dans la période (voir pj annexe 1) :

*deux emprunts contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations dont le terme est fixé au 15/04/2024 et 15/02/2025

*un emprunt contracté auprès de la Caisse Française de Financement Locale dont le terme est fixé au 01/06/2026

IMPACT SUR LES RATIOS-1

Ratio de rigidité des charges structurelles



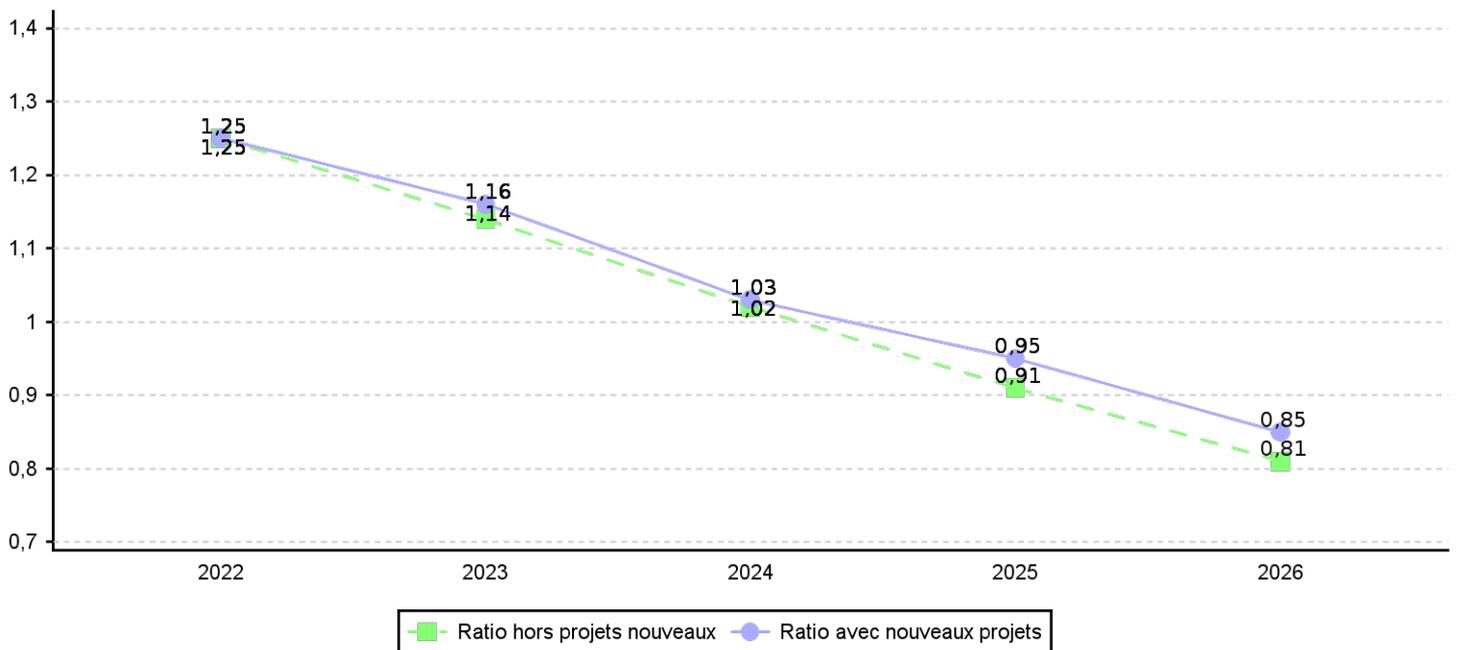
Le ratio de rigidité des charges structurelles, mesure le poids dans la section de fonctionnement des charges obligatoires comme les charges de personnel, les contingents et participations obligatoires et les intérêts des emprunts.

Le seuil d'alerte est estimé à 55%. Sur la période, le ratio estimé avec nouveaux projets demeure en dessous du seuil d'alerte et s'améliore progressivement passant de 54% en 2022 à 51% en 2026.

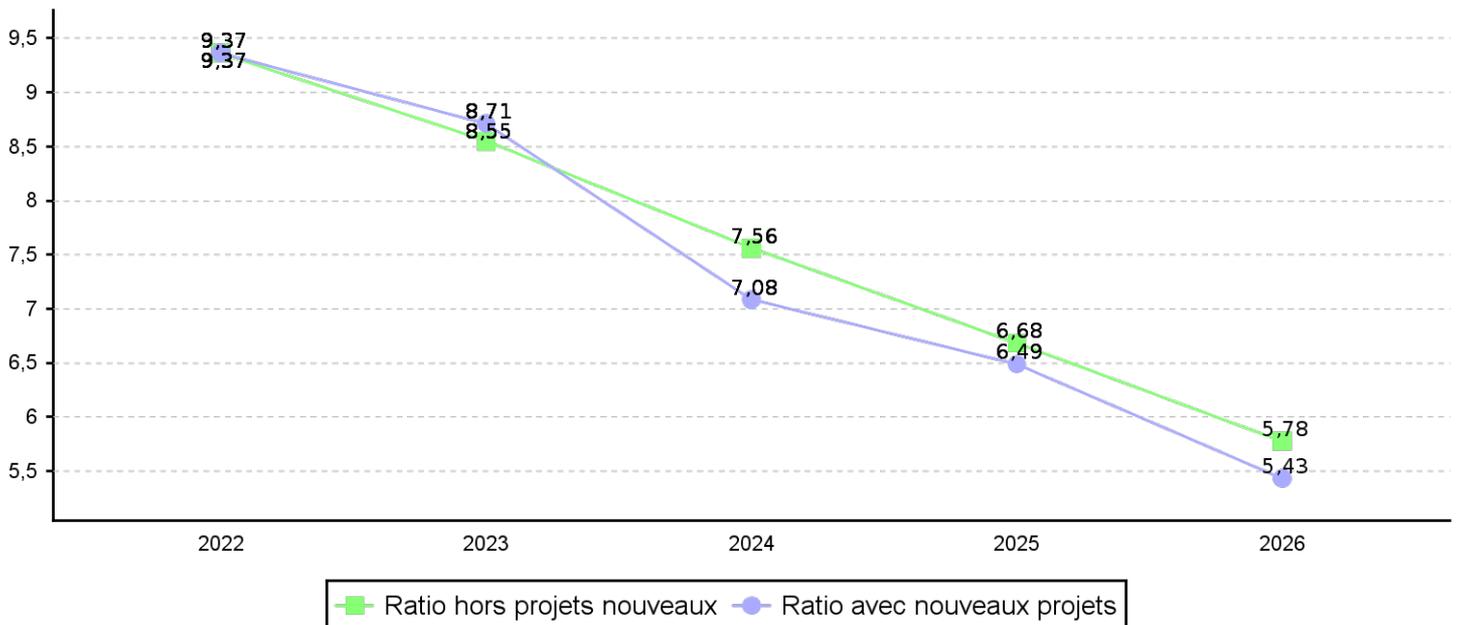
A partir de 2024, le graphique ci-dessus affiche un écart d'un point entre les deux ratios prévisionnels en faveur de celui avec nouveaux projets. En effet, la diminution des intérêts d'emprunts programmés (cf tableau d'amortissement des emprunts OPALE) couplée à la perception de revenus locatifs supplémentaires à compter de 2024 (projet 1 et 3) améliorent la marge de manoeuvre budgétaire de la collectivité.

IMPACT SUR LES RATIOS-2

Ratio d'endettement



Capacité de désendettement

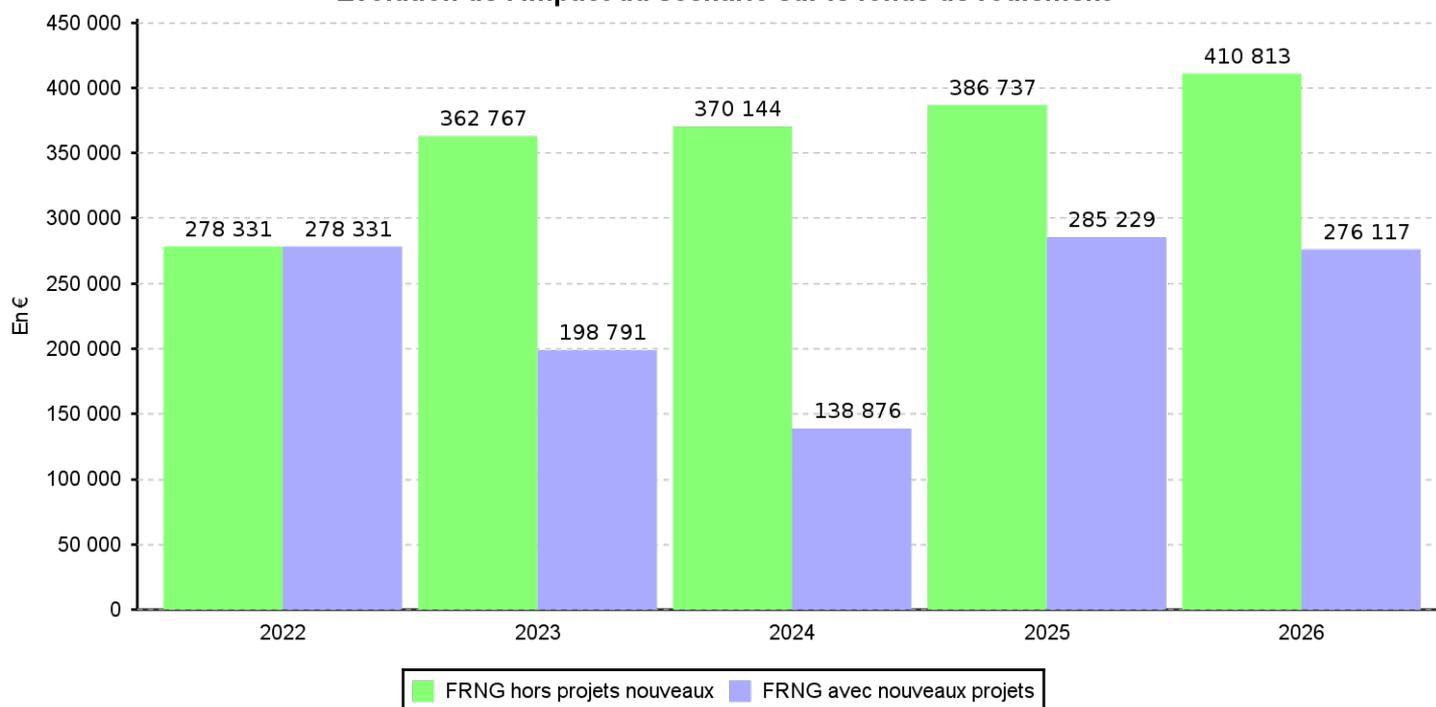


Ratio d'endettement : Avec la programmation d'un nouvel emprunt d'un montant de 150 000€ sur l'année 2022, l'endettement de la commune augmente et dégrade le ratio d'endettement qui s'élève à 1.25 contre 1,17 en 2021. Le ratio demeure au-dessus du seuil d'alerte, fixé à 1, jusqu'en 2024. Puis, en l'absence de recours à de nouveaux emprunts, l'endettement diminue annuellement du montant du remboursement du capital et le ratio passe en dessous du seuil critique à partir de 2025.

Capacité de désendettement : ce ratio s'améliore fortement sur la période, évoluant de 9,37 à 5,43 avec nouveaux projets, mais reste élevé de 2022 à 2025. L'amélioration de la CAF brute dans la simulation avec nouveaux projets (maîtrise des dépenses de fonctionnement, diminution des intérêts de la dette, revenus locatifs supplémentaires) et l'absence de recours à l'emprunt impactent très favorablement le ratio pour atteindre un niveau d'endettement maîtrisé en fin de période. Une capacité d'endettement comprise entre 3 et 6 années est considérée par certains rapports de Chambres Régionales des Comptes comme un endettement maîtrisé à maintenir.

IMPACT SUR LE FONDS DE ROULEMENT

Évolution de l'impact du scénario sur le fonds de roulement



Pour financer ses projets, la commune doit prélever sur son Fonds de Roulement (FDR).

Ce dernier se rétracte fortement en début de période (2023-2024) puis s'améliore progressivement mais reste sous la barre des 300K€. A son plus bas niveau prévisionnel atteint en 2024 (139K€), il couvre 75 jours de charges réelles de fonctionnement. Le seuil de sécurité, pour éviter à la commune un incident de trésorerie, est estimé entre 30 et 90 jours de couverture de charges réelles de fonctionnement.

Il ne représenterait plus que 136 €/hab en 2024 mais 270€/hab en 2026 contre 302€/hab en 2021 pour une moyenne départementale de 631€/hab.

CONCLUSION

Pour réaliser ses projets d'investissement, la commune a eu recours à l'emprunt en 2019 (250K€), 2021 (100K€) et en 2022 (150K€). Sur la période prospective analysée, pour ne pas dégrader son endettement, elle aura recours à des avances remboursables sur 20 ans à taux zéro contractées auprès d'Energie Vienne pour un montant total de 41,6K€.

Sur la période, la CAF Brute prévisionnelle avec projets demeure au-dessus de la barre des 100K€ permettant de couvrir le remboursement en cours des annuités en capital de la dette. La CAF nette prévisionnelle avec projets reste positive et s'améliore passant de 23K€ en 2022 à 55K€ en 2026 (p30).

De 2022 à 2024, le niveau prévisionnel de CAF brute avec projets et la diminution de l'encours de dette ne suffiront pas à résorber un taux d'endettement et une capacité de désendettement dégradés qui reviendront à un niveau satisfaisant à compter de 2025 (p33).

En conséquence, la commune doit être particulièrement vigilante :

*à la résorption et à la maîtrise de l'endettement avant d'entamer un nouveau cycle d'investissement,

*au maintien et/ou l'amélioration de sa CAF Brute. Ainsi elle doit poursuivre les efforts engagés pour maîtriser les coûts de fonctionnement. Le ratio de rigidité inférieur au seuil critique de 55% sur la période prospective (p32) témoigne de sa capacité à maîtriser ses charges réelles de fonctionnement et à pouvoir trouver, le cas échéant, des marges de manoeuvre budgétaire afin de dégager des ressources pour couvrir ses dépenses d'investissement et/ou consolider progressivement son Fonds de Roulement. L'exercice sera plus compliqué à tenir dans un contexte d'inflation.

En complément et pour information, la commune gère trois budgets annexes (BA) sous la nomenclature M14 : un Gîte d'étape, un multi-commerces, un lotissement.

Ci-dessous quelques éléments de l'impact des budgets annexes au 31 décembre 2021 :

*endettement : l'encours de dette est supporté majoritairement par le budget principal (93,3%). L'endettement du budget annexe multi commerces et celui du budget annexe lotissement représente respectivement 3,7% et 3% de l'encours total.

*le poids des BA administratifs dans les charges réelles de fonctionnement est faible (2,1%) et nul dans les dépenses d'équipement.

ANNEXES

Annexe 1 . Simulation retenue

APD-CHAMPAGNE-SAINT-HILAIRE-5ans : Scénario

En €	2021	TMP en %	2022	2023	2024	2025	2026
Charges à caractère général et autres charges réelles (v1.0)	243 748	2,00 %	248 623	253 596	258 668	263 841	269 118
<i>Achats et charges externes</i>	197 798	2,00 %	201 754	205 789	209 905	214 103	218 385
<i>Impôts et taxes (hors taxes sur rémunération)</i>	5 312	2,00 %	5 418	5 527	5 637	5 750	5 865
<i>Autres charges réelles (dont subventions versées)</i>	40 638	2,00 %	41 451	42 280	43 126	43 988	44 868
Contingents et participations	1 016	-	1 016				
Charges financières	19 049	-7,65 %	19 142	18 407	16 489	14 545	12 797
<i>Charges d'intérêts</i>	19 049	-7,65 %	19 142	18 407	16 489	14 545	12 797
<i>Autres charges financières</i>	0	-	-	-	-	-	-
Charges de personnel	351 639	2,80 %	396 752	399 752	401 752	403 752	403 752
<i>Rémunération du personnel et charges sociales</i>	343 888	2,86 %	389 000	392 000	394 000	396 000	396 000
<i>Personnel extérieur</i>	0	-100,00 %	0	0	0	0	0
<i>Impôt, taxes et versements assimilés sur rémunérations</i>	7 752	-	7 752	7 752	7 752	7 752	7 752
Total : CHARGES REELLES	615 453	2,21 %	665 533	672 771	677 925	683 154	686 683
Fiscalité TH/TF/CFE	226 188	1,00 %	228 450	230 734	233 042	235 372	237 726
Autres ressources fiscales et impôts de répartition	55 424	1,00 %	55 978	56 538	57 104	57 675	58 251
Dotations et participations-subventions	295 522	1,00 %	298 478	301 462	304 477	307 522	310 597
Produits domaniaux et ventes diverses	105 346	1,00 %	106 399	107 463	108 538	109 623	110 719
Produits divers (travaux en régie, produits financiers et exceptionnels réels)	78 025	1,00 %	78 805	79 593	80 389	81 193	82 005
Total : PRODUITS REELS	760 505	1,00 %	768 110	775 790	783 550	791 385	799 298
CAF BRUTE	145 052	-4,94 %	102 577	103 019	105 625	108 231	112 615
Dépenses d'équipement courantes	325 386	-28,69 %	534 000	60 000	60 000	60 000	60 000
Dépenses diverses	0	-100,00 %	0	0	0	0	0
Remboursement des dettes bancaires existantes	75 805	-1,19 %	80 037	79 166	81 095	74 485	71 386
Remboursement des autres dettes	993	-	993	993	993	993	993
Total : DEPENSES D'INVESTISSEMENT	402 183	-19,93 %	615 030	140 159	142 088	135 478	132 379
FCTVA, subventions d'investissement, autres dotations et fonds globalisés	204 400	-26,50 %	331 778	121 576	43 840	43 840	43 840
Autres ressources, cession d'actifs	0	-100,00 %	0	0	0	0	0
Emprunts programmés (hors nouveaux projets)	100 603	-	150 000	-	-	-	-
Total : RECETTES D'INVESTISSEMENT	305 002	-32,16 %	481 778	121 576	43 840	43 840	43 840
Opérations pour le compte de tiers	0	-	-	-	-	-	-
BESOIN DE FINANCEMENT (+) ou EXCEDENT DE FINANCEMENT (-) HORS PROJET	-	-	30 675	-84 436	-7 377	-16 593	-24 076

Annexe 2 : Les projets

Situation du projet 1 sans financement - Projet 1 : LOGEMENT RUE ETIENNE SABY

Scénario : Projet 1

En €	2022	2023	2024	2025	2026
Dépenses liées au projet	-	-	-	-	-
Dépenses d'investissement	0	198 000	22 000	0	0
Charges de fonctionnement supplémentaires générées par le projet avant financement	0	0	0	0	0
Charges de personnel	0	0	0	0	0
Charges financières (hors intérêt des nouveaux emprunts)	0	0	0	0	0
Contingents et participations	0	0	0	0	0
Charges à caractère général et autres charges réelles	0	0	0	0	0
TOTAL	0	198 000	22 000	0	0
Recettes liées au projet	-	-	-	-	-
Recettes d'investissement	0	37 224	94 512	28 424	0
FCTVA	0	0	32 472	3 608	0
Dotations et subventions	0	37 224	62 040	24 816	0
Autres recettes	0	0	0	0	0
Produits de fonctionnement supplémentaires générés par le projet avant financement	0	0	9 500	9 500	9 500
TOTAL	0	37 224	104 012	37 924	9 500
BESOIN DE FINANCEMENT DU PROJET	0	160 776	-82 012	-37 924	-9 500

Situation du projet 2 sans financement - Projet 2 : URBANISATION TERRAIN TILLEUL (AGE&VIE)

Scénario : Projet 2

En €	2022	2023	2024	2025	2026
Dépenses liées au projet	-	-	-	-	-
Dépenses d'investissement	0	78 000	182 000	0	0
Charges de fonctionnement supplémentaires générées par le projet avant financement	0	0	0	0	0
Charges de personnel	0	0	0	0	0
Charges financières (hors intérêt des nouveaux emprunts)	0	0	0	0	0
Contingents et participations	0	0	0	0	0
Charges à caractère général et autres charges réelles	0	0	0	0	0
TOTAL	0	78 000	182 000	0	0
Recettes liées au projet	-	-	-	-	-
Recettes d'investissement	0	77 300	83 292	58 048	0
FCTVA	0	0	12 792	29 848	0
Dotations et subventions	0	42 300	70 500	28 200	0
Autres recettes	0	35 000	0	0	0
Produits de fonctionnement supplémentaires générés par le projet avant financement	0	0	0	0	0
TOTAL	0	77 300	83 292	58 048	0
BESOIN DE FINANCEMENT DU PROJET	0	700	98 708	-58 048	0

Situation du projet 3 sans financement - Projet 3 : LOGEMENT ROUTE DE SOMMIERES

Scénario : Projet 3

En €	2022	2023	2024	2025	2026
Dépenses liées au projet	-	-	-	-	-
Dépenses d'investissement	0	0	0	44 280	103 320
Charges de fonctionnement supplémentaires générées par le projet avant financement	0	0	0	0	0
Charges de personnel	0	0	0	0	0
Charges financières (hors intérêt des nouveaux emprunts)	0	0	0	0	0
Contingents et participations	0	0	0	0	0
Charges à caractère général et autres charges réelles	0	0	0	0	0
TOTAL	0	0	0	44 280	103 320
Recettes liées au projet	-	-	-	-	-
Recettes d'investissement	0	0	0	29 532	56 482
FCTVA	0	0	0	0	7 262
Dotations et subventions	0	0	0	29 532	49 220
Autres recettes	0	0	0	0	0
Produits de fonctionnement supplémentaires générés par le projet avant financement	0	0	0	0	5 000
TOTAL	0	0	0	29 532	61 482
BESOIN DE FINANCEMENT DU PROJET	0	0	0	14 748	41 838

Situation du projet 4 sans financement - Projet 4 : MAISON GARNAULT- ROUTE DE ANCHE

Scénario : Projet 4

En €	2022	2023	2024	2025	2026
Dépenses liées au projet					
	-	-	-	-	-
Dépenses d'investissement	0	36 000	84 000	0	0
Charges de fonctionnement supplémentaires générées par le projet avant financement	0	0	0	0	0
Charges de personnel	0	0	0	0	0
Charges financières (hors intérêt des nouveaux emprunts)	0	0	0	0	0
Contingents et participations	0	0	0	0	0
Charges à caractère général et autres charges réelles	0	0	0	0	0
TOTAL	0	36 000	84 000	0	0
Recettes liées au projet					
	-	-	-	-	-
Recettes d'investissement	0	16 500	33 404	24 776	0
FCTVA	0	0	5 904	13 776	0
Dotations et subventions	0	16 500	27 500	11 000	0
Autres recettes	0	0	0	0	0
Produits de fonctionnement supplémentaires générés par le projet avant financement	0	0	0	0	0
TOTAL	0	16 500	33 404	24 776	0
BESOIN DE FINANCEMENT DU PROJET	0	19 500	50 596	-24 776	0

Tableau de synthèse des projets

Scénario

En €	2022	2023	2024	2025	2026
Dépenses liées au projet	-	-	-	-	-
Dépenses d'investissement	0	312 000	288 000	44 280	103 320
Charges de fonctionnement supplémentaires générées par le projet avant financement	0	0	0	0	0
Charges de personnel	0	0	0	0	0
Charges financières (hors intérêt des nouveaux emprunts)	0	0	0	0	0
Contingents et participations	0	0	0	0	0
Charges à caractère général et autres charges réelles	0	0	0	0	0
TOTAL	0	312 000	288 000	44 280	103 320
Recettes liées au projet	-	-	-	-	-
Recettes d'investissement	0	131 024	211 208	140 780	56 482
FCTVA	0	0	51 168	47 232	7 262
Dotations et subventions	0	96 024	160 040	93 548	49 220
Autres recettes	0	35 000	0	0	0
Produits de fonctionnement supplémentaires générés par le projet avant financement	0	0	9 500	9 500	14 500
TOTAL	0	131 024	220 708	150 280	70 982
BESOIN DE FINANCEMENT DU PROJET	0	180 976	67 292	-106 000	32 338

Annexe 3 : Financement

Scénario

Tableau d'arbitrage des leviers de financement

En €	2022	2023	2024	2025	2026
BESOIN DE FINANCEMENT(+) ou EXCEDENT DE FINANCEMENT(-) HORS PROJET	30 675	-84 436	-7 377	-16 593	-24 076
BESOIN DE FINANCEMENT DES PROJETS	0	180 976	67 292	-106 000	32 338
BESOIN DE FINANCEMENT	30 675	96 540	59 915	-122 593	8 262
Emprunts nouveaux	0	17 000	0	24 610	0
Augmentation de la fiscalité TH/TF/CFE	0	0	0	0	0
Augmentation des autres impôts et taxes	0	0	0	0	0
Augmentation des autres produits de fonctionnement	0	0	0	0	0
Autres ressources d'investissement	0	0	0	0	0
RESSOURCES SUPPLEMENTAIRES	0	17 000	0	24 610	0
Remboursement en capital des emprunts nouveaux	0	0	0	850	850
Charge financière associée aux nouveaux emprunts	0	0	0	0	0
EMPLOIS SUPPLEMENTAIRES	0	0	0	850	850
Reste à financer	30 675	79 540	59 915	0	9 112
Abondement(+) / Prélèvement(-) sur le fonds de roulement	-30 675	-79 540	-59 915	146 353	-9 112

Annexe 4 : Evolution de la dette et du FRNG

Scénario

Évolution de la dette et du fonds de roulement

En €	2022	2023	2024	2025	2026
Encours de dettes total	960 766	897 607	815 519	763 801	690 572
Dont encours de dettes (hors nouveaux projets)	960 766	880 607	798 519	723 041	650 662
Dont encours de dettes liées aux nouveaux projets	0	17 000	17 000	40 760	39 910
Fonds de roulement hors nouveaux projets	278 331	362 767	370 144	386 737	410 813
Fonds de roulement avec projets nouveaux	278 331	198 791	138 876	285 229	276 117

En 2023, la commune a recours a une avance remboursable Energie Vienne pour un montant de 17K€ à taux zéro sur une durée de 20 ans, remboursable en 2025. Montant estimé de l'échéance de remboursement = 850€.

En 2025, la commune a recours a une avance remboursable Energie Vienne pour un montant de 24,6K€ à taux zéro sur une durée de 20 ans, remboursable en 2027. Montant estimé de l'échéance de remboursement = 1230€.

LEXIQUE

Capacité d'Autofinancement Brute (C.A.F brute)

Elle représente l'excédent des produits réels de fonctionnement (hors produits de cession d'immobilisation) sur les charges réelles de fonctionnement.

En section de fonctionnement, les calculs sont opérés selon l'optique « Crédit net » ou « Débit net » ce qui signifie respectivement « Crédit – Débit » ou « Débit – Crédit ». Les données tiennent alors compte des annulations de titres ou de mandats de l'exercice et des comptes de terminaison 9, à valeur soustractive. Par exemple, le débit net du compte 60 comprend le débit des comptes 601 à 608, moins le crédit de ces mêmes comptes (pour les annulations de mandats), moins le crédit du compte 609 (qui réduit le montant au débit du 60) et plus le débit de ce même compte (pour les annulations de titres portant sur le 609).

La CAF permet de couvrir tout ou partie des dépenses réelles d'investissement (remboursements de dettes, dépenses d'équipement...).

Charges de fonctionnement réelles

En analyse financière M14, les charges réelles correspondent à des charges de fonctionnement qui donnent lieu ou donneront lieu à décaissement. Il s'agit des débits nets des comptes 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67 (sauf 675 et 676).

Dépenses d'équipement

Il s'agit des débits des comptes 20, 21 et 23 – Crédits des comptes 237, 238. Figurent ici tous les équipements qui s'ajoutent ou retournent dans le patrimoine mobilier et immobilier de la commune : acquisitions et travaux nouveaux, retour de biens affectés, concédés...

Fonds de roulement

Le fonds de roulement est égal à la différence entre les financements disponibles à plus d'un an (les dotations et réserves, les subventions d'investissements, les amortissements et provisions, les dettes financières à moyen long terme) et les immobilisations (les investissements réalisés et en cours de réalisation).

Cette différence correspond, en comptabilité budgétaire, à la somme des excédents définitifs que la commune a dégagée au cours du temps.

Produits de fonctionnement réels

En analyse financière M14, les produits réels correspondent à des produits de fonctionnement (hors cession d'actifs) qui donnent lieu ou donneront lieu à encaissement. Il s'agit des crédits nets des comptes 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77 (sauf 775, 776, 777) et 79.

Projet

un projet se définit par un ensemble de dépenses et de recettes en fonctionnement et en investissement dans le cadre d'un investissement futur. Les données liées à chaque projet sont saisies par l'utilisateur sur la base de ses informations et des informations communiquées par les services de l'ordonnateur. Sur la base de ces données est calculé le besoin de financement induit par le projet qu'il s'agira de couvrir dans le but de faire aboutir l'investissement.

Scénario prospectif

Ensemble constitué d'une simulation, d'un ou plusieurs projets (jusqu'à 5) et d'un financement. L'analyse prospective développée est constituée d'un ou plusieurs scénarios, tous constitués de zéro à cinq projets.

Simulation

La simulation est l'ensemble des hypothèses financières d'évolution, hors projets nouveaux, retenue pour les prochains exercices (5 maximum). Ces hypothèses concernent la section de fonctionnement et la section d'investissement. On en déduit le besoin de financement existant hors projets nouveaux.

Une simulation correspond aux données saisies par l'utilisateur sur la base de ses informations et des informations communiquées par les services de l'ordonnateur.

Trésorerie

C'est l'ensemble des liquidités disponibles en caisse ou au compte au Trésor et des valeurs mobilières de placement.